



Juillet 2011–Mars 2012

# LA REVUE DE PRESSE

- Rencontre Concordat  
- Lettre d'information n°12



A la rencontre des territoires. Ici, à Rosheim

*Fabienne Keller*

# LE CONCORDAT EN DEBAT ?

Richesse pour les uns, anomalie pour les autres : perspectives et avenir du Concordat d'Alsace-Moselle

Rencontre - Débat \* Foyer de l'Étudiant Catholique \* Lundi 13 février 2012 \* Strasbourg



**Jean LEONETTI**  
Ministre des Affaires  
Européennes



**Philippe RICHERT**  
Ministre des Collectivités  
Territoriales  
Président de la Région Alsace



**Jean-Marie WOEHLING**  
Président de l'Institut du Droit Local  
Alsacien-Mosellan



**Francis MESSNER**  
Directeur de Recherche au CNRS



**Pascal MANGIN**  
Conseiller municipal et régional

## EDITORIAL



**Fabienne KELLER**  
Sénatrice du Bas-Rhin

*Au cours de l'exercice des différents mandats qui m'ont été confiés, j'ai eu l'occasion de mesurer à de nombreuses reprises l'apport du droit local des cultes et du cadre qu'il offrait au dialogue et à la coopération entre autorités publiques et autorités religieuses.*

*S'il serait sans doute difficile d'envisager une extension du « Concordat » à l'ensemble du territoire national, il apparaît que certains de ses outils pourraient constituer des réponses efficaces à des problèmes rencontrés dans l'ensemble de la France.*

*C'est pourquoi j'ai voulu, avec Pascal MANGIN, un débat ouvert sur l'avenir et les perspectives du Concordat d'Alsace-Moselle. Je vous propose de retrouver ici les paroles les plus fortes exprimées lors de ce débat et les principaux retours presse.*

**Plus de 200 personnes ont participé à cette rencontre : dont de nombreux responsables politiques et des représentants de l'ensemble des principaux cultes.**



## Concordat, droit local des cultes... Éléments historiques.

Le « régime concordataire » ou droit local des cultes est un élément du droit local alsacien et mosellan. Il reconnaît, donne un cadre et organise les cultes catholique, protestant et israélite. Le droit local des cultes est la réunion du Concordat de 1801 pour le culte catholique, traité international, signé par Napoléon Bonaparte avec le Vatican et de textes ultérieurs pour les cultes réformés, luthériens et israélites.

Le « régime concordataire » est donc français et hérité de la Révolution française, contrairement aux idées reçues sur son origine germanique.

Depuis 1801, le régime du droit local des cultes n'a été suspendu qu'au cours de l'occupation allemande de 1940 à 1944. En effet, ni l'annexion allemande de 1870 à 1918, ni le retour du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle au sein de la République française après la Grande Guerre n'avaient conduit à une abrogation. Edouard HERRIOT et Aristide BRIAND tentèrent d'abroger le droit local des cultes en 1924 mais y renoncèrent face à l'attachement des populations locales à cet instrument de dialogue entre l'Etat et les religions.

Le droit local des cultes consiste en un ensemble de mesures qui confèrent droits et devoirs aux cultes et aux pouvoirs publics : nominations, salarisation, entretien des lieux de culte, dialogue...

Depuis le début des années 2000, le débat local porte principalement sur une intégration formelle du culte musulman aux dispositions du droit local des cultes.

## Le Concordat en débat ? Paroles marquantes.

*« La laïcité ne doit pas exclure et séparer, mais inclure et lier. Il faut garder la souplesse de l'application de la loi. [...] De plus, l'Homme n'est pas fait que de biologie, mais de l'amour et du savoir qui lui ont été transmis ».*

**Jean LEONETTI, Ministre des Affaires Européennes**

*« Ce n'est pas de la ferveur religieuse, c'est un élément de notre identité. [...] L'Alsace ne fait pas exception au principe de laïcité, qui s'applique ici comme ailleurs mais sous une déclinaison différente ».*

**Jean-Marie WOEHLING, Président de l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan**

*« La laïcité ne consiste pas à rester aveugle aux problèmes dès lors qu'ils sont religieux. [...] Le droit local permet d'organiser sereinement le dialogue ».*

**Fabienne KELLER, Sénatrice du Bas-Rhin**

*« La laïcité prend une tournure qui n'est pas en phase avec ce qui se passe en Alsace. On repousse totalement le religieux dans la sphère privée, au risque d'augmenter les tensions ».*

**Philippe RICHERT, Ministre des Collectivités Territoriales, Président de la Région Alsace**

*« L'inscription dans la Constitution est une mesure hautement symbolique mais non opérationnelle sur le terrain. [...] Dans la plupart des pays européens, c'est la collaboration entre l'Etat et les différents cultes qui prévaut, les religions étant considérées comme des corps intermédiaires qui adhèrent aux valeurs communes. [...] Les religions sont des groupements intermédiaires, elles ont une action bénéfique et sont un facteur d'intégration. Le droit local permet de maintenir la paix religieuse et la paix sociale. ».*

**Francis MESSNER, Directeur de recherche au CNRS**

Dernières Nouvelles d'Alsace, Mercredi 15 février 2012

POLITIQUE Religion

## Concordat, déclinaison de la laïcité ?

La 46<sup>e</sup> proposition de François Hollande – constitutionnaliser une stricte laïcité, avec une exception pour l'Alsace-Moselle – a été décortiquée et critiquée lundi soir à Strasbourg.

**LA SALLE LÉON-XIII** avait été bien choisie : l'homme ne fut-il pas le pape du « Ralliement », c'est-à-dire de l'acceptation par les catholiques de la République française – à partir de 1890 ?

Mais la salle qui porte son nom au Foyer de l'étudiant catholique (FEC) à Strasbourg était trop petite lundi soir pour accueillir tous ceux qui voulaient débattre, à l'invitation de la sénatrice Fabienne Keller (UMP), du thème « Concordat : quel avenir, quelles perspectives ? »

Il s'agissait, bien sûr, de réagir à la proposition de François Hollande, candidat du PS à la présidentielle. Dans sa dernière mouture, elle veut inscrire dans la constitution le titre I<sup>er</sup> de la loi de 1905 – qui interdit de reconnaître et de financer les cultes – en indiquant noir sur blanc que l'Alsace-Moselle concordataire restera une exception – ce qu'il vient de préciser aux dirigeants des cultes statutaires



Les ministres Jean Leonetti et Philippe Richert. PHOTO DNA — J.-F. BADIAS

d'Alsace-Moselle (DNA du 14 février). Jean-Marie Woehrling, président de l'Institut du droit local, a rappelé l'existant : un droit local des cultes (plus large que le seul concordat de 1801) qui organise la « collaboration » de l'Etat et des cultes, quand le droit général délimite leur séparation. Mais il y voit des « déclinaisons différentes d'une même laïcité ».

Francis Messner (CNRS, Université de Strasbourg) s'est interrogé sur cette constitutionnalisation simultanée d'un principe – celui de 1905 – et d'une exception – l'Alsace-Moselle. « En Vieille France, la séparation bloquerait l'entretien des édifices du culte, les exonérations fiscales, tandis qu'en Alsace-Moselle, tout resterait possible : cette différence deviendrait

rapidement insupportable ! » Jean Leonetti, ministre délégué aux affaires européennes (UMP/radical-valoisien), a plaidé pour « une laïcité qui inclut et lie, non une laïcité qui exclut et sépare ». En Europe, le droit « concordataire ou assimilé » est répandu, note-t-il, et il a invité à « garder la souplesse de l'adaptation locale sans rigidifier la loi nationale ». Enfin Philippe Richert, son collègue ministre et président (UMP) du conseil régional d'Alsace, s'est inquiété d'« une radicalisation de plus en plus prononcée sur les questions de laïcité ». La proposition Hollande, à ses yeux, « accroîtrait les tensions au lieu de les apaiser ». L'Alsace-Moselle, note-t-il, bénéficie d'un « climat particulier » dans la relation au religieux et aux dialogues interreligieux.

« L'amour et le savoir »

Dans le débat, nourri, les élus de gauche et les cadres religieux présents (catholiques, protestants, juifs et musulmans) sont restés discrets. Seul l'ancien directeur de cabinet de Catherine Trautmann à la mairie de Strasbourg, Jean-Claude Herrgott, a pris la défense de la proposition Hollande : « Constitutionnaliser le droit local des cultes, ça peut être intéressant ! »

Un autre aspect de ce droit, l'enseignement religieux à l'école publique, a fait l'objet d'une question directe : « Les parents ont-ils le droit d'imposer leur religion à leurs enfants ? » Jean Leonetti, en philosophe, réfléchi et posé, n'a pas laissé passer : « L'homme n'est pas fait que de biologie, mais de l'amour et du savoir qui lui ont été transmis. » Il a été très applaudi. ■

JACQUES FORTIER

### LA PHRASE



« 58 millions d'euros pour le concordat, ce serait trop ? Mais l'Opéra de Paris, c'est 580 millions d'euros — et 99 % des Français n'iront jamais ! »

JEAN-MARIE WOEHRLING, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DU DROIT LOCAL D'ALSACE-MOSELLE

L'Est Républicain, Lundi 20 février 2012

**Religion** Mobilisation contre la proposition de François Hollande d'inscrire la loi de séparation des Eglises et de l'Etat dans la Constitution

## L'Alsace défend son concordat

**Strasbourg.** Une tribune du maire socialiste de Strasbourg, Roland Ries, dans Le Monde, un débat organisé par l'UMP avec pas moins de deux ministres dans un lieu emblématique de la vie strasbourgeoise... Les Alsaciens se mobilisent pour défendre le Concordat de 1801 et leur droit local des cultes, toujours en vigueur dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. « Ce n'est pas de la ferveur religieuse, c'est un élément de notre identité », explique le président de l'Institut du droit local, Jean-Marie Woehrling, qui rappelle que cette exception n'a été supprimée qu'à une seule reprise depuis plus de deux siècles, « sous les nazis ». Edouard Herriot, en 1924, avait bien tenté de l'abolir, mais devant la mobilisation de la population, il avait finalement renoncé. Ce spécialiste considère que la loi de 1905 débouche sur la neutralité de l'Etat en matière religieuse, une interprétation qui ne correspond pas au texte, puisque si « l'Etat ne reconnaît aucun culte, il n'en méconnaît aucun » et souhaite que la

Région puisse décider elle-même des aménagements. Il poursuit : « L'Alsace ne fait pas exception au principe de laïcité, qui s'applique ici comme ailleurs mais sous une déclinaison différente ». D'ailleurs, rappelle la sénatrice Fabienne Keller, « la laïcité ne consiste pas à rester aveugle aux problèmes dès lors qu'ils sont religieux ».

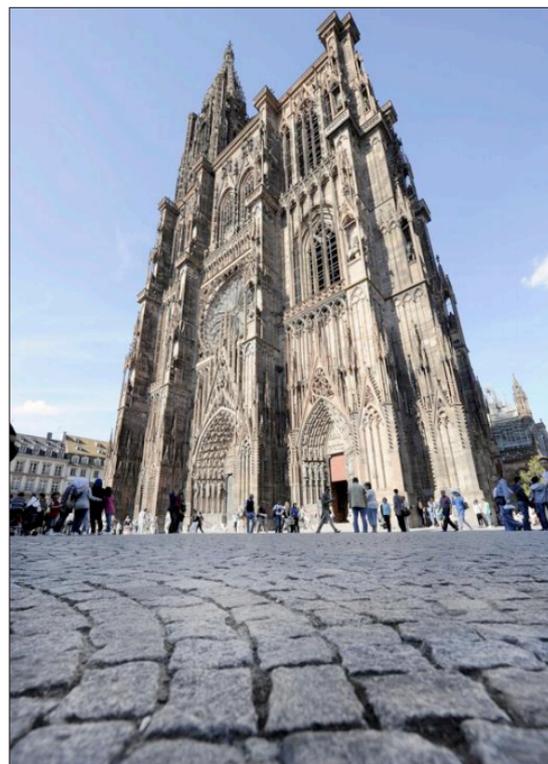
### « Mesure symbolique »

Au cours d'un débat où les responsables des différents cultes, notamment musulmans, n'ont pas pris la parole et où personne n'a explicité la position de François Hollande, un consensus se dégage dans les trois départements concernés. « La laïcité prend une tournure qui n'est pas en phase avec ce qu'il se passe ici », estime Philippe Richert, président du conseil régional. « On repousse totalement le religieux dans la sphère privée ». La crainte du ministre des Collectivités territoriales : que l'inscription dans la Constitution des deux premiers articles de la loi de séparation des Eglises et de

l'Etat, proposée par François Hollande alors que Jean-Luc Mélenchon réclame l'abolition du Concordat, débouche « sur un radicalisme de plus en plus prononcé » et que le Concordat, qui évolue constamment, notamment pour prendre en compte l'islam, soit figé ad vitam aeternam et que toute évolution devienne impossible.

L'inscription dans la Constitution, « c'est une mesure hautement symbolique non opérationnelle sur le terrain », estime Francis Messner, directeur de recherche au CNRS. « Un mode de retour à l'affrontement. La Constitution, c'est un socle fort, c'est ce que dit la République », dit même Jean Leonetti, ministre des Affaires européennes, qui, en bon radical, rappelle que « tout est compatible avec le radicalisme, y compris la foi ». Mais, alors que la loi de 1905 est une « loi d'équilibre et de tolérance », certains sont encore prêts à batailler comme les catholiques au début du siècle dernier. Pour un Alsacien, « 1905, c'est une loi bolchevik » Diable !

Patrick PEROTTO



« Ce n'est pas de la ferveur religieuse, c'est un élément de notre identité », explique le président de l'Institut du droit local, Jean-Marie Woehrling,

Photo d'archives Alexandre MARCHI

## Concordat

### Dans quel but ?

Deux ministres et deux spécialistes, Fabienne Keller avait réuni un beau panel, lundi au FEC, pour débattre du Concordat en Alsace - Moselle et de son avenir. Un sujet d'actualité brûlant après les récentes déclarations de François Hollande sur la loi de 1905.



Superfétatoire, le qualificatif est tombé à deux reprises lundi soir au sujet de la volonté du candidat socialiste François Hollande d'inscrire les deux premiers articles de la loi de 1905 sur la laïcité dans la Constitution française. Certes le candidat socialiste a rectifié le tir par la suite en ajoutant que l'Alsace - Moselle garderait son statut, puis encore, lundi, en écrivant aux représentants des cultes dits « reconnus » d'Alsace-Moselle pour les rassurer.

### Consensus contre l'inscription

Cela n'y fait rien. La question se pose toujours de savoir dans quel but des textes seraient gravés dans le marbre, pour prévoir tout de suite une exception là où ils s'appliqueraient en premier lieu. Tentative maladroite de remettre en cause le Concordat, ce système à deux composantes (liberté de religion et arrangements particuliers avec quatre cultes) « qui organise une bonne relation entre des cultes et l'Etat » comme l'a souligné Jean-Marie Woehrling, le président de l'Institut de Droit Local ? Aucun des quatre participants au débat organisé par Fabienne Keller, devant un parterre très nombreux, ne l'a dit aussi crûment mais certains l'ont pensé très fort. Cette volonté de la « France de l'intérieur » de mettre fin à un particularisme propre aux trois départements de l'Est, mais pas que, n'est pas une surprise. Pourtant le Concordat n'est, ni un système isolé, ni un raté. En l'occurrence, il serait pris pour objet dans un débat très franco-français, une des expressions du mal hexagonal en sorte. C'est un peu la thèse du ministre des Collectivités Territoriales et président de la Région Alsace, Philippe Richert. « Le dialogue interreligieux existe ici (en Alsace - Moselle). Dans le reste de la France, on a l'impression que tout ce qui touche au religieux est mis de côté. Il y a trop d'archétypes en jeu, les positions se radicalisent » a-t-il expliqué en se souvenant de longs débats au Parlement pour savoir s'il fallait interdire les signes religieux au domicile des assistantes maternelles (les nounous). Cette volonté de séparation entre Eglise et Etat, qui connaît des contournements dans les faits, serait aussi une exception française. Spécialiste du droit comparé des religions et directeur de recherche au CNRS, Francis Messner a élargi le paysage à l'Europe « où ce qui prévaut d'une manière générale est une collaboration entre Eglises et Etats », avant de faire un constat proche de celui de Philippe Richert : « C'est un mal français, on a un problème pour gérer le fait religieux, on laisse les textes et on ne fait pas de modernisation alors que tous les pays européens le font ». Pourtant, « les religions sont des groupements intermédiaires, elles ont une action bénéfique et sont un facteur d'intégration. Le droit local permet de maintenir la paix religieuse et la paix sociale » a estimé Francis Messner.

### Un verrou pour le futur

Un constat à facettes partagé par Jean Leonetti. « Alors que les valeurs religieuses ne varient ni dans le temps ni dans l'espace, chaque pays a trouvé sa solution et le système concordataire est en vigueur dans beaucoup de pays. Le principe doit être la tolérance mais notre histoire est faite d'une laïcité militante. Le but ne doit pas être de séparer et exclure mais d'inclure et lier. On ne doit pas rigidifier une loi, on la rend inapplicable » a ajouté le ministre des Affaires européennes d'origine politique radicale. Un autre écueil d'une inscription, lui aussi largement partagé, est l'obstacle dressé pour l'avenir face à un droit local « qu'il faudrait faire évoluer et adapter » comme conclu par Jean-Marie Woehrling. Outre des problèmes d'application (pour des financements en France de l'intérieur par exemple), une inscription « fixerait » le droit local et impliquerait de changer la constitution avant toute modification du droit local, pour Francis Messner, et « provoquerait une rupture croissante entre droit français et droit d'Alsace - Moselle, donc plus de tensions et une fragilisation de ce qui n'est pas dans la constitution » pour Philippe Richert qui a cité en exemple... le travail dominical.

Joël Hoffstetter

## Dernières Nouvelles d'Alsace, Lundi 13/02/2012

### SUR LE GRIL

## Francis Messner SPÉCIALISTE DU DROIT DES CULTES

Lundi soir, au FEC à Strasbourg, il participera à un débat sur le concordat — devenu un dossier chaud de la présidentielle.



Francis Messner, spécialiste du droit des cultes (CNRS et Uds) (-)

► La proposition Hollande, désormais, veut constitutionnaliser les principes de la loi de 1905, mais faire exception pour l'Alsace-Lorraine. Est-ce que cela tient la route pour un juriste ?

Je conçois mal qu'on inscrive des principes dans la constitution et qu'on énumère ensuite des exceptions à ces principes. Cela me paraît peu cohérent. Et cela risque de rigidifier le système.

► Quel serait le risque d'une telle réforme constitutionnelle ?

Dans le régime de Séparation, on ne pourra plus faire aucune exception — alors qu'il y en a actuellement, avec les aumôneries, les exonérations fiscales, etc. Les cultes auraient beaucoup de mal, par exemple, à gérer leur patrimoine. Et en droit local, tout restera possible. Cela créerait un fossé entre les deux systè-

mes, qui serait vite ressenti comme intolérable. Cela ne me paraît pas très cohérent au regard du principe d'égalité.

► Est-ce que cela veut dire qu'il ne faut pas changer les textes si on veut garder les choses en l'état ?

Je ne dis pas ça. Mais si on veut modifier les textes, il faut que ce soit dans le bon sens. Dans beaucoup d'États européens, le régime des cultes évolue. Si on rigidifie le système en France, on sera à contre-courant — et je crains que cela ne soit un moins pour le lien social. L'essentiel, c'est que les pouvoirs publics puissent gérer efficacement le phénomène religieux.

# Laïcité Quel avenir pour le concordat alsacien-mosellan ?

**Faut-il supprimer le régime concordataire, comme le réclame Jean-Luc Mélenchon ? Ou le constitutionnaliser, selon la proposition de François Hollande ? Un débat à Strasbourg a conclu à l'intérêt du statu quo.**

Les dirigeants des quatre cultes reconnus – qui ont eu lundi la lettre de François Hollande, précisant qu'en même temps que la loi de 1905 sur la laïcité, il inscrivait l'exception alsacienne-mosellane dans la Constitution – s'étaient fait représenter au débat organisé au FEC par la sénatrice UMP Fabienne Keller. Ils ne voulaient pas se mêler à un débat politique, qui a cependant fait sale comble. En saluant les présents, y compris les représentants du culte musulman, l'ancienne maire de Strasbourg s'est félicitée que « le droit local permet d'organiser sereinement le dialogue ».

## « Liberté de religion »

« La Constitution qui consacre déjà le principe de laïcité s'applique en Alsace-Moselle comme ailleurs », a rappelé Jean-Marie Woehrling, juriste et président de l'Institut du droit local (IDL). « Si la loi de 1905 sur la laïcité sépare les sphères, le droit local des cultes organise une collaboration entre les autorités et les cultes », a-t-il expliqué, en rappelant qu'« il consacre aussi la liberté de religion ». Si « toutes les religions peuvent obtenir un soutien matériel des pouvoirs publics », « pour certains cultes, des statuts spécifiques ont été établis, fondés sur le principe des droits et des obligations ». Ainsi, pour les cultes catholique, luthé-

rien et réformé, et israélite, les autorités sont nommées ou agréées par l'État. En échange, l'État rémunère prêtres, pasteurs et rabbins. « Un système qui fonctionne bien », selon lui.

Défenseur passionné du droit alsacien-mosellan, Jean-Marie Woehrling ne s'oppose pas à l'évolution d'une législation qui a vieilli. Évoquant la question de l'extension de ce droit à d'autres cultes, il juge qu'il n'est « pas concevable de recopier des dispositions datant du XIX<sup>e</sup> siècle, mais on pourrait s'inspirer de leur philosophie ». De même, il déplore, pour l'ensemble du droit local, « l'obligation de passer par le Parlement dès qu'on veut moderniser un texte ». Et de suggérer que les élus régionaux et départementaux puissent avoir leur mot à dire pour certains réaménagements...

## « Risque immense »

« Dans la plupart des pays européens, c'est la collaboration entre l'État et les différents cultes qui prévaut, les religions étant considérées comme des corps intermédiaires qui adhèrent aux valeurs communes », a relevé Francis Messner, directeur de recherches au CNRS, spécialiste en droit comparé des religions. Rappelant que l'article 2 de la loi de 1905 stipule que « la République ne reconnaît, ni ne salarie aucun culte », à l'exception des aumôniers dans les milieux clos, il souligne que « cette inscription dans la Constitution touche directement le régime de séparation lui-même ». Ainsi, « la réparation des édifices du culte serait inconstitutionnelle », tout comme se poserait « la question des exonérations



Jean-Marie Woehrling et Francis Messner. Archives Jean-Marc Loos



fiscales et du mécénat ».

Pour Francis Messner, cette inscription aurait aussi des conséquences pour le régime concordataire, avec « le risque immense », en cas de changement de la Constitution, qu'il soit contesté au nom du principe d'égalité. Plus généralement, il estime que « le droit local permet une bonne gestion du fait religieux et des minorités religieuses qui veulent s'intégrer. Ainsi pour la construction des lieux de cultes, le principe d'égalité prévaut... »

Invité au débat, le ministre chargé des Affaires européennes, Jean Léonetti (radical) a affirmé que « la laïcité ne doit pas exclure et séparer, mais inclure et lier ». « Il faut garder la souplesse de l'application locale de la loi », a-t-il suggéré, en proposant de réfléchir à ces questions dans un climat plus apaisé. Pour son collègue UMP – et président du conseil régional – Philippe Richert, « si on inscrit le droit local dans la Constitution, on aura de plus en plus de mal à le faire évoluer ». Et l'ancien sénateur de douter qu'« une majorité des deux

tiers, à l'Assemblée nationale et au Sénat, accepte de constitutionnaliser le droit local des cultes ». Reprenant la suggestion de Jean-Marie Woehrling, il a reconnu que le conseil d'Alsace pourrait obtenir un pouvoir législatif de type réglementaire. « Nous allons y travailler avec l'Institut du droit local », s'est-il engagé.

## 58 M € pour les cultes

Au cours du débat, un ancien collaborateur de Catherine Trautmann a défendu la proposition de François Hollande qui permettrait de « pérenniser le droit local ». « Il faudrait inscrire aussi la possibilité de le faire évoluer, ce qui est plus délicat », a répondu Jean-Marie Woehrling. Interpellé par un défenseur de la laïcité, qui s'est indigné des 58 M€ (millions d'euros) versés aux religions dans les trois départements, le président de l'IDL a fait observer que « l'État verse bien 580 M€ pour l'Opéra de Paris alors que 99 % des Français n'y mettent jamais les pieds »...

Yolande Baldewick

## LAÏCITÉ

### La « petite croix » de Jean Leonetti

Le ministre délégué aux Affaires européennes, Jean Leonetti, a enthousiasmé la salle Léon-XIII, au Foyer de l'étudiant catholique de Strasbourg, lundi dernier. Dans le débat organisé par la sénatrice (UMP) Fabienne Keller sur le concordat — très critique de la proposition de François Hollande — il a impressionné par sa hauteur de vue, mais aussi ravi par son humour.

« La loi de Séparation de 1905 a été faite par les radicaux », a-t-il rappelé. « Regardez : depuis, les radicaux sont devenus gentils ! », a souri cet adhérent éminent du parti radical valoisien. Interrogé sur les « signes religieux ostentatoires », il a invité à la discrétion : « Vous savez, moi, j'ai une petite croix sous ma chemise ». Et comme il sentait l'étonnement de la salle : « Tout est compatible avec le radicalisme ! »

Dernières Nouvelles d'Alsace  
Lundi 20/02/2012

# **PAGE 1 DE LA LETTRE D'INFORMATION : ARTICLES DE PRESSE CONSACRES AUX ACTIVITES LEGISLATIVES ET PARLEMENTAIRES**

## ➤ **RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET DE L'EAU**

LE PARISIEN -26 octobre 2011

L'ALSACE - 27 octobre 2011

DNA - 30 octobre 2011

Courrier des Maires.fr - 16 décembre 2011

## ➤ **ELECTION AU SENAT**

DNA - 7 octobre 2011

## ➤ **FAIRE VIVRE LE CENTRISME DE L'UMP AU SENAT**

DNA - 4 septembre 2011

LE FIGARO.fr - 20 octobre 2011

## ➤ **PLAN NATIONAL POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO**

DNA - 22 janvier 2012

DNA - 26 janvier 2012

# La France toujours fâchée avec l'environnement

**ENQUÊTE.** Notre pays fait l'objet de quinze procédures d'infraction pour non-respect des règlements européens en matière d'environnement, révèle un rapport du Sénat publié ce matin. Une situation qui pourrait nous coûter cher.

**E**n matière d'environnement, lorsqu'il s'agit d'appliquer les directives européennes, la France continue à traîner des pieds, et « le nombre de contentieux reste significatif ». C'est ce que souligne un rapport, dévoilé ce matin au palais du Luxembourg et rédigé par la sénatrice (UMP) du Bas-Rhin, Fabienne Keller.

Cette dernière, spécialiste de l'environnement, recense depuis 2006 toutes les procédures d'infraction visant l'Hexagone après son manque d'empressement à appliquer les règles européennes. Et il y en a ! En 2011, Fabienne Keller en a encore relevé pas moins de quinze, dont quatre après des manquements répétés. « Les domaines les plus concernés par ces infractions sont l'eau, les déchets et la biodiversité », précise-t-elle.

## 253,5 M€ de provisions pour litiges l'an dernier

Des lacunes qui peuvent coûter cher à notre pays, et donc au contribuable. La sénatrice note cependant qu'une prise de conscience « au plus haut niveau de l'administration » s'est produite depuis une première condamnation financière de la France en 2006. Depuis, des provisions pour litiges sont prévues, à hauteur de 253,5 M€ l'an dernier !

Il n'empêche, la France tarde toujours à appliquer la loi dans des domaines aussi sensibles que l'eau ou l'air. Concernant, par exemple, une directive sur l'eau datant tout de même de 1991, « la France a pris un retard très important dans son application, elle fait donc actuellement l'objet de trois procédures d'infraction, dont une [...] fait peser le risque financier le plus imminent », avertit la sénatrice.

Une autre condamnation de la France semble « inévitable » : celle pour non-respect du nombre de jours au cours desquels l'atmosphère de la plupart de nos grandes agglomérations dépasse la teneur autorisée en particules, celles-ci étant tout de même soupçonnées d'être à l'origine de plusieurs milliers de décès prématurés rien que sur le Vieux Continent...

MICHEL VALENTIN



(PHOTO: L'UNION DE REIMS / CHRISTIAN PHILIPPE)

Le nombre de jours où l'atmosphère dépasse la teneur autorisée en particules est encore trop élevé.

## « Ne pas attendre pour respecter les réglementations »

**FABIENNE KELLER** ● sénatrice (UMP) du Bas-Rhin

**A**ncienne maire de Strasbourg, Fabienne Keller est la rapporteuse de l'étude sur l'application du droit communautaire de l'environnement, présentée ce matin au Sénat.

**Quelles sont les principales insuffisances de la France en matière d'environnement ?**

**FABIENNE KELLER.** J'en distingue trois essentielles. Elles concernent l'eau, l'air et le bruit. Pour l'eau, la France doit appliquer une directive européenne de 1991 et a pris beaucoup de retard dans son application. Or, une deuxième directive de 2000 impose une obligation de résultats : le bon état écologique des eaux en 2015. Là aussi, on est plutôt en retard, le travail des différentes agences de l'eau commence à peine. Sur l'air, le principal



(LP/JOHANNA LANZEROTI)

problème est aujourd'hui celui des particules. Elles sont émises par les chauffages, les moteurs diesel, certains industriels ou agriculteurs. Une teneur maximale par mètre cube d'air est fixée, ainsi que le nombre de jours — 35 — durant lesquels les agglomérations peuvent dépasser ce seuil. Nous ne respectons pas ces limites. Quant au bruit, là aussi, la France est en retard. Faire des cartes des zones de bruit, c'est bien, agir, c'est mieux. Le bruit est pourtant le polluant du XXI<sup>e</sup> siècle !

**Pourquoi ces retards à l'allumage ?**  
En France, on fait croire que ces directives environnementales surgissent subitement et sont imposées de l'extérieur. Ce n'est pas le cas : elles sont votées à l'unanimité, et les ministres

sont parfaitement au courant. Mais on attend pour les respecter.

### Quelles solutions préconisez-vous ?

Il faut se rendre capable d'appliquer les réglementations. Pourquoi ne pas s'inspirer des bonnes pratiques de nos voisins européens, par exemple celles des pays nordiques ? Eux engagent le débat au sein de leurs Parlements nationaux, en même temps que la discussion se déroule dans les instances européennes. Ils comprennent tout de suite les conséquences de ces directives et savent rapidement ce qu'il convient de faire pour les appliquer. Je pense qu'il faut aussi davantage de transversalité et associer à la réflexion tous ceux qui seront chargés de la mise en application de ces mesures : entreprises, collectivités, individus.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.V.

## ➤ RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET DE L'EAU

Journal L'ALSACE – 27 octobre 2011

### Environnement L'Union européenne met la France à l'amende

**L'État français risque d'être condamné pour non-application des directives sur l'eau, l'air et le bruit, selon un rapport de la sénatrice du Bas-Rhin, Fabienne Keller.**

Quinze procédures sont ouvertes contre la France par l'Union européenne au sujet de l'environnement.

Auteur d'un rapport sur ce sujet présenté hier, Fabienne Keller, vice-présidente de la commission des finances du Sénat, observe certes une amélioration des résultats, grâce à « une prise de conscience » depuis la première condamnation financière en 2006, suivie du Grenelle de l'environnement et du Plan Borloo sur l'assainissement des eaux. « Mais malgré tous les progrès, la France risque de ne pas remplir ses obligations », déplore la sénatrice UMP du Bas-Rhin. Ni sur la directive-cadre de l'eau de 2000, qui impose un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015, ni même sur la directive sur les eaux résiduaires urbaines (Deru) de 1991. Sur les 253,5 millions d'euros provisionnés l'an dernier par la France pour payer ses amendes liées à l'environnement, 117,3 millions l'étaient pour les sanctions liées à la Deru.

En cause : une « mobilisation très tardive et des investissements onéreux » pour les collectivités : 75 milliards d'euros dépensés en vingt ans, et 135 milliards nécessaires pour renouveler tous les systèmes d'assainissement. Si Fabienne Keller suggère de relever les redevances des agences de



**L'épuration coûte cher. Fabienne Keller prône aussi une action plus efficace en amont.**

Photo Jean-Marc Loos

bassin, payées par les pollueurs, elle juge « mitigé » le bilan coûts-avantages des directives. Elle souligne par exemple que la station d'épuration de Seine Aval, la plus grande d'Europe, consomme autant d'électricité que la ville de Nantes, et plaide pour une action plus efficace en amont (interdiction de certains pesticides et produits ménagers...)

À propos de la directive sur la qualité de l'air, la condamnation de la France par la Cour de justice européenne « semble inévitable », selon l'élue alsacienne : les agglomérations dépassent en effet régulièrement les valeurs limites de particules inférieures à 10 micromètres (PM 10). Émises par le chauffage et les véhicules diesel, ces poussières sont responsables de 20 000 morts par an en France. Et les pots catalytiques n'arrangent rien, relève Mme Keller : ils émettent des particules inférieures à 2,5 micromètres, encore plus dangereuses pour la santé,

ce qui pourrait mettre à nouveau la France en infraction.

Concernant la lutte contre le bruit, la France n'a réalisé qu'un tiers des cartes demandées par l'UE sur le bruit autour des réseaux d'infrastructures et dans les agglomérations.

Sur la biodiversité, la France a été condamnée le 9 juin dernier à propos du Grand hamster d'Alsace, en voie d'extinction. La Commission exige des informations sur l'impact pour cette espèce du grand contournement ouest de Strasbourg.

**De notre bureau parisien,  
Simon Barthélémy**

**PARIS** La semaine parlementaire

# France, Europe et environnement

La France est sous le coup de quinze procédures pour non-respect de directives européennes en matière d'environnement.

---

## **Fabienne Keller**

C'est le constat que fait Fabienne Keller, sénatrice UMP du Bas-Rhin, dans son dernier rapport recensant l'application du droit communautaire dans l'hexagone. Depuis 2008, la France a fait des progrès, notamment avec la création du ministère du développement durable, mais a pris un tel retard que le chemin reste encore long avant la mise en conformité avec les lois communautaires. Fabienne Keller pointe la fragilité des résultats acquis dans le domaine de l'eau, caractérisé par un retard chronique dans l'application des principales directives, ainsi que l'émergence de nouveaux dossiers à risques, tels que l'air et le bruit. Pour limiter le risque d'amendes encouru par la France, la

sénatrice alsacienne propose d'améliorer la gouvernance de la transposition de ces directives en créant un lieu de pilotage national au Sénat et des instances régionales pour réfléchir à leur mise en œuvre avec les acteurs locaux.

## ➤ RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET DE L'EAU

Courrier des maires.fr – 16 décembre 2011

# COURRIER DES MAIRES · fr

## ENVIRONNEMENT

### Eau, qualité de l'air et bruit : la France sous surveillance de la Commission

17% des contentieux engagés par l'Union européenne contre la France concernent des infractions dans le domaine de l'environnement, affirme la sénatrice Fabienne Keller, dans son quatrième "**Rapport sur l'application du droit communautaire de l'environnement** : de la prise de conscience à la mobilisation des acteurs", présenté le 26 octobre 2011. Ce qui situe la France dans la moyenne communautaire.

On constate une amélioration, à confirmer, dans la transposition des directives. Selon Fabienne Keller, la création d'un grand ministère de l'Ecologie a favorisé l'intégration des problématiques environnementales au sein des politiques publiques, améliorant donc le travail de transposition.

Mais des points noirs demeurent.

La France a pris un retard très important dans l'application de la **directive 91/271/CEE** sur les eaux résiduaires urbaines et fait l'objet de trois procédures d'infraction.

En cause, selon Fabienne Keller : une prise de conscience trop tardive, une mauvaise anticipation avec une programmation tardive des investissements nécessaires, la lourdeur des financements (75 milliards d'euros sur 20 ans). Le bilan coût-avantage de la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées est, au mieux, mitigé : la mise aux normes des stations d'épuration se traduit par une consommation d'eau colossale. Le rapport souligne ainsi que la station de Seine-Aval, la plus grande d'Europe, consomme autant d'électricité que la communauté urbaine de Nantes.

#### Eau : l'échéance de 2015 illusoire

Pour la mise en œuvre de la directive 2000/60/CE <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2000L0060:20011216:FR:PDF> établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la France risque de ne pas pouvoir respecter l'échéance de 2015. Elle dispose pourtant de nombreux outils de planification : Sdage, Sage, programmes de mesure, programmes d'action des agences de l'eau.

Mais les collectivités sont confrontées à l'incertitude des subventions, à la difficulté d'identifier les maîtrises d'ouvrage, en particulier pour la restauration des cours d'eau et aux longs délais de mise en œuvre des actions.

#### Qualité de l'air : les seuils limites dépassés

Dans le domaine de la qualité de l'air, régie par la **directive 2008/50/CE** sur la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe, la France fait déjà l'objet d'une **procédure contentieuse** pour non-respect des valeurs limites des particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, dites PM10.

**Selon Fabienne Keller, la condamnation semble inévitable**, car la plupart des grandes agglomérations sont concernées par le dépassement des valeurs limites de PM10. La principale source de pollution est le chauffage domestique, avec les activités agricoles et le transport routier.

**Autre menace sur la qualité de l'air : les émissions de particules PM 2,5**, donc encore plus fines et dangereuses pour la santé que les PM10, et celles de dioxyde d'azote (NO2) dont les valeurs limites sont, ou seront prochainement, dépassées. Il convient donc d'agir dès maintenant pour éviter de nouveaux contentieux.

#### Bruit : un tiers des cartes prescrites

La **directive 2002/49/CE** relative à l'évaluation et à la gestion du bruit doit rapidement être prise en compte avec la réalisation d'une cartographie du bruit autour des principales infrastructures et agglomérations. Seul un tiers des cartes prescrites a été réalisé.

Fabienne Keller demande aux préfets d'informer et conseiller les communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés afin qu'ils puissent établir leur carte du bruit

## ➤ ELECTION AU SENAT

DNA – 7 octobre 2011

### **SÉNAT**

---

#### **Des vice-présidences de commissions pour Fabienne Keller**

Fabienne Keller a été élue hier vice-présidente de la commission des finances du Sénat, considéré comme l'un des postes majeurs de la haute assemblée. Dans le contexte budgétaire actuel, cette élection revêt une importance toute particulière.

La sénatrice UMP du Bas-Rhin a également été élue vice-présidente de la commission des affaires européennes et rapporteur du budget sur l'aide au développement. L'ancien maire de Strasbourg aura fort à faire sur les rapports Nord-Sud.

« *C'est un beau travail qui s'engage* », commente son attaché parlementaire Jean-Philippe Vetter.

## ➤ FAIRE VIVRE LE CENTRISME DE L'UMP AU SENAT

DNA – 4 Septembre 2011

**FABIENNE KELLER**

### **Pour une nouvelle tranche d'impôts**

Fabienne Keller, sénatrice UMP modèle centriste, souhaite la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur les hauts revenus (un taux de 46 % sur la fraction de revenus supérieure à 100 000 € par part) et la baisse à 200 000 € du seuil de la taxe exceptionnelle sur les très hauts revenus.

Fabienne Keller juge que la suppression du bouclier fiscal et la création d'une taxe exceptionnelle de 3 % sur les revenus du travail et du capital dépassant au total

500 000 € par an demeurent insuffisantes pour relever le défi budgétaire.

*« Alors que chacun souffre de la crise et des restrictions budgétaires, l'effort indispensable pour redresser les finances de l'État ne sera accepté que s'il est équitablement partagé »,* dit-elle. Le président du Sénat, Gérard Larcher, demande également l'abaissement de ce seuil.

C.K.

## ➤ FAIRE VIVRE LE CENTRISME DE L'UMP AU SENAT

LE FIGARO.fr – 20 octobre 2011

Mise à jour 14:28

LE FIGARO · fr

ACTUALITÉ

# 2012: les centristes de l'UMP travaillent

Une vingtaine de "**centristes de l'UMP**" se sont réunis à l'Assemblée nationale, autour de Pierre Méhaignerie et Marc-Philippe Daubresse, pour travailler à leurs propositions qu'ils veulent voir reprises dans le projet présidentiel de l'UMP. "Cela fait deux ans maintenant que les parlementaires centristes de l'UMP travaillent à faire vivre et se développer cette spécificité centriste au sein de l'UMP", déclarent dans un communiqué intitulé "Faire vivre le centre à l'UMP" leurs chefs de file, les députés Pierre Méhaignerie, Marc-Philippe Daubresse et Christian Kert et la sénatrice Fabienne Keller.

"Ils le font éloignés de tout positionnement essentiellement médiatique mais avec vigilance et indépendance", ajoutent-ils dans une allusion à la Droite populaire (aile droite de l'UMP), qui a lancé le même jour une pétition nationale contre le vote des étrangers. Pour les centristes de l'UMP, "l'équité fiscale", "la place de la jeunesse", "la réduction de la dette", "le respect de la diversité" et "l'écoute des territoires", avec une péréquation entre collectivités riches et pauvres, doivent être "des sujets majeurs" de la campagne présidentielle.

La semaine dernière, sous la houlette des ministres Jean Leonetti et Marc Laffineur, plus d'une centaine de parlementaires UMP ont décidé de se fédérer au sein d'un nouveau mouvement, "Les Humanistes de l'UMP", pour être "les garants de l'équilibre" au sein de la majorité et contre-balancer le poids d'une Droite populaire jugée trop droitrière.

## ➤ PLAN NATIONAL POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO

DNA - 22 janvier 2012

### **CONSEIL MUNICIPAL** **Vélo : peut mieux faire**

Le 26 janvier se dérouleront les assises nationales du vélo. A quelques jours de cette date, Fabienne Keller souhaite interpellé lundi le maire sur sa stratégie en matière de promotion et de renforcement de la pratique cycliste.

Membre du groupe de travail sur le vélo, mis en place par le ministère de l'Intérieur, l'élue se félicite que Strasbourg demeure « incontestablement la capitale française du vélo ». Même si elle estime que le mouvement semble s'essouffler alors que beaucoup de progrès peuvent encore être réalisés « tant en termes de nombre d'utilisateurs que dans l'amélioration de la pratique cycliste et sa meilleure articulation avec les autres modes de déplacement. »

L'ancien maire de Strasbourg pointe le manque de vision et de stratégie de Roland Ries en matière de politique cycliste.

DNA - 26 janvier 2012

### **FABIENNE KELLER**

### **Vélo : « Conservons notre maillot jaune »**

Fabienne Keller témoignera de l'action concrète pour le vélo, qu'elle a pu mettre en œuvre à Strasbourg avant 2008, lors du colloque national organisé aujourd'hui à Paris. Combinaison voiture/vélo, expérimentation du tourne à droite pour une meilleure fluidité des déplacements à vélo... L'élue d'opposition rappelle que « Strasbourg ne pourra vivre uniquement sur des acquis. Elle a besoin de preuves sans cesse renouvelées à la hauteur de son passé et de ses potentialités futures. Pour que Strasbourg conserve son maillot jaune ! »

# **PAGES 2 ET 3 DE LA LETTRE D'INFORMATION : ARTICLES DE PRESSE CONSACRES AU BAS-RHIN**

➤ **UNI POUR LE CONSEIL REGIONAL D'ALSACE**

L'ALSACE - 10 mars 2012

L'AMI HEBDO - 25 mars 2012

➤ **POUR UNE JUSTICE PLUS EFFICACE**

DNA - 28 septembre 2011

DNA - 29 septembre 2011

L'ALSACE - 1<sup>er</sup> octobre 2011

➤ **TOUTE L'ENERGIE DES MAIRES DU CANTON DE ROSHEIM**

DNA - 14 septembre 2011

## **Les parlementaires alsaciens saluent « une étape décisive »**

La vingtaine de parlementaires alsaciens de la majorité présidentielle, bas-rhinois et haut-rhinois, députés et sénateurs (\*), ont signé une motion commune pour saluer « l'engagement d'une étape décisive vers la création d'un Conseil d'Alsace », après la décision de l'État d'engager le processus conduisant au référendum. Le texte a été dévoilé hier par les députés Eric Straumann et Yves Bur et les sénatrices Catherine Troendlé et Fabienne Keller.

Les propos du président Buttner, qui avait osé le terme d'« Anschluss » une heure plus tôt, ont évidemment été abondamment commentés. « Quand on utilise ce genre de références, c'est qu'on est à court d'arguments », a critiqué Yves Bur. Pour lui, le débat sur le Conseil d'Alsace « ne doit pas être l'occasion de diviser les Alsaciens ». « De toute façon, le référendum devra obtenir la majorité

*dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin. C'est justement la garantie qu'il n'y aura jamais d'Anschluss. »*

Catherine Troendlé a également joué l'apaisement, estimant que le rapport annexé à la résolution haut-rhinoise devait constituer « une des bases de travail du groupe projet, pour apaiser les craintes ». La motion commune considère aussi que « le transfert de nouvelles compétences représente une pierre angulaire de la démarche ». De quoi rassurer Charles Buttner ? Pour Eric Straumann de toute façon, « les politiques ont maintenant passé leur tour. C'est désormais aux Alsaciens de choisir ».

**C. T.**

(\*) **Les signataires** : Émile Blessig, Jean-Marie Bockel, Yves Bur, Jean-Louis Christ, Alain Ferry, Francis Grignon, Arlette Grosskost, Antoine Herth, Francis Hillmeyer, Fabienne Keller, Jean-Louis Lorrain, Jean-Philippe Maurer, André Reichardt, Frédéric Reiss, Jean-Luc Reitzer, André Schneider, Esther Sittler, Michel Sordi, Eric Straumann, Catherine Troendlé.



**Pour Fabienne Keller, Eric Straumann, Catherine Troendlé et Yves Bur, il est désormais temps de « donner la parole aux Alsaciens » pour dépasser les blocages. Photo Hervé Kielwasser**

## Fabienne Keller

Sénatrice du Bas-Rhin. Ancien Maire de Strasbourg  
et ancienne Conseillère générale et régionale

## Qu'attendre du futur Conseil d'Alsace? (8)

# « Notre projet de fusion servira d'exemple »

Fabienne Keller, forte de ses multiples expériences politiques, considère que la réunion des deux Conseils Généraux et du Conseil Régional au sein d'une seule et même institution peut être un moment fondateur de l'Histoire de l'Alsace. Il nous engage pour l'avenir. Le Conseil d'Alsace est une collectivité créée pour le XXI<sup>e</sup> Siècle.

● **L'Ami hebdo**: En ce mois de mars 2012, vous fêtez vos vingt ans de vie politique active. Pouvez-vous résumer brièvement votre parcours?

○ **Fabienne Keller**: Oui! Je suis entrée au Conseil Général du Bas-Rhin le 28 mars 1992 comme élue du canton de Neudorf. En 1998, je suis devenue Conseillère Régionale. En mars 2001, j'ai succédé à Mme Catherine Trautmann comme Maire de Strasbourg et je suis devenue 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la CUS. En 2004, je suis entrée au Sénat après avoir quitté le Conseil général du Bas-Rhin en 2001 et le Conseil Régional d'Alsace en 2004, en raison de la loi interdisant le cumul des mandats.

● **Chacun de ces mandats vous a permis une immersion particulière dans la vie politique départementale, régionale ou nationale. Quel a été leur apport? En quoi ont-ils modifié votre vision du fonctionnement de la vie politique?**

○ Mon mandat de Conseillère générale m'a familiarisé avec le travail de terrain. Au Conseil Régional, j'ai été en charge de l'Université et de la Recherche. Au Sénat, je travaille au sein de la Commission des Finances. Comme Maire de Strasbourg, j'ai dû jouer un rôle de chef d'orchestre...

● **Lorsque vous avez été Maire de Strasbourg, les relations avec le C.G. 67 et le C.R. d'Alsace ont-elles joué un rôle important? Pourquoi et dans quel domaine?**

○ Oui, et dans plusieurs domaines: le TGV Est avec Adrien Zeller et Philippe Richert; l'Université; le G.C.O.; le district Strasbourg-Kehl; le dialogue interreligieux; l'action sociale. Dans tous ces domaines, la Ville de Strasbourg a dialogué avec les deux autres collectivités territoriales.

● **Vous êtes passée par l'Ecole Polytechnique. Votre formation d'ingénieur vous a-t-elle été utile dans l'exercice de vos mandats? En quoi?**

○ Oui. Un ingénieur n'est pas uniquement un constructeur ou un inventeur. Son rôle peut être aussi celui d'un organisateur et d'un manager. Cette formation est utile pour la mise en place des projets.

● **Que souhaitez-vous dire sur le principe de la fusion et sur les aspects institutionnels évoqués par les personnalités précédemment interrogées?**

○ A titre personnel, je suis résolument favorable au principe de la fusion des trois collectivités territoriales en une seule. L'intitulé: Conseil d'Alsace me convient bien. Pour le reste,

- en ce qui concerne le mode de scrutin, j'adhère à la proposition de mettre en place un scrutin mixte (par exemple 2/3 au scrutin uninominal et 1/3 au scrutin de liste proportionnel). C'est une proposition



qui va d'ailleurs dans le même sens que celle du Président de la République d'introduire une dose de proportionnelle à l'Assemblée Nationale. Ce mode d'élection assurera une meilleure représentativité de la diversité politique et permettra l'élection de personnalités de la société civile qui, par leur parcours, ont beaucoup à apporter. Grâce au scrutin uninominal, le Conseil d'Alsace bénéficiera aussi de l'expérience d'élus de terrain fortement ancrés dans leurs territoires. Enfin, la réduction du nombre d'élus me semble être un objectif raisonnable.

- en ce qui concerne le referendum, au-delà de l'obligation contenue dans la loi du 16 décembre 2010, son organisation permettra aux Bas-Rhinois et aux Haut-Rhinois de se prononcer eux-mêmes sur ce nouveau vivre ensemble.

- en ce qui concerne le siège, nul ne comprendrait que la capitale historique, économique, politique et diplomatique ne soit pas le siège unique du futur Conseil d'Alsace. Toutefois, de nombreuses actions doivent être déclinées au plus près du terrain. Il s'agit de respecter chaque ville, et Colmar et Mulhouse ont aussi un rôle central à jouer.

● **Vous êtes une spécialiste des finances au Sénat et vous avez eu la responsabilité des finances à la Ville de Strasbourg. Le nouveau Conseil d'Alsace doit-il disposer d'un budget propre comme le Landtag? Et quelles seront ses compétences?**

○ Il est nécessaire que le Conseil d'Alsace dispose d'un budget propre pour être pleinement efficace. Il serait naturel qu'il bénéficie d'une autonomie et de compétences accrues de la part de l'Etat. Cette collectivité unique devra cumuler les compétences des actuels

Conseils Généraux et du Conseil Régional afin de mettre en place des dynamiques et des complémentarités nouvelles. Cela simplifiera aussi le contact avec les Maires qui n'auraient plus qu'un seul interlocuteur et partenaire au niveau régional.

● **Dans les domaines de l'économie, de l'Université et de la Recherche dont vous avez eu la charge respectivement au CG 67 (1994-2001) puis au Conseil Régional d'Alsace de 1998 à 2004, quels seraient les objectifs pour la nouvelle collectivité territoriale?**

○ Pour ce qui est de la formation professionnelle, grâce au rapprochement entre les structures d'enseignements (collèges, lycées et universités) et le monde de l'entreprise, nous pourrions amplifier les initiatives en Alsace, en développant des passerelles entre le monde du travail et de la formation. C'est un enjeu essentiel pour la jeunesse: 80% des jeunes qui se forment par alternance trouvent un emploi, contre 50% pour des diplômés en général. Notre objectif doit être triple: faciliter l'accueil des salariés en formation par alternance par les entreprises; fluidifier encore davantage le marché des stages et des expériences en entreprise; faire confiance à notre jeunesse en accompagnant les entreprises qui les recrutent. Le développement de ces projets sera facilité par la nouvelle institution, car les démarches seront simplifiées et le rôle des acteurs clarifié.

● **Et pour l'Université et la Recherche?**

○ L'excellence universitaire et de la recherche au sein de nos Universités constitue un atout singulier. La reconnaissance dont bénéficie l'Université de Strasbourg grâce aux

nombreuses dotations dans le cadre du Plan Campus et du Grand Emprunt (IDEX, LABEX, IHU) le démontre. En relation avec les autres Universités du Rhin Supérieur, celle de Strasbourg est appelée, par sa visibilité, à attirer des créateurs d'entreprises, séduits par la richesse de ce bassin aussi bien par sa créativité et en compétences et par sa variété. Les distinctions qui ont honoré le Professeur Jules Hoffmann – Prix Nobel de Médecine et Membre de l'Académie Française – constituent un élément révélateur de ce potentiel, trop souvent méconnu.

● **Les Haut-Rhinois projettent la réunion des ports fluviaux du Sud Alsace, de Weil-am-Rhein et de Bâle pour en faire le 2<sup>ème</sup> port fluvial en Europe en synergie avec le Port Autonome de Strasbourg. Approuvez-vous ce projet?**

○ Bien sûr. Les ports alsaciens le long du Rhin constituent un atout considérable en termes logistiques, parce qu'ils sont reliés directement aux grands ports de la Mer du Nord. Une synergie renforcée permettrait de jouer pleinement le rôle de plaque tournante et de desserte au cœur de l'Europe. Le renchérissement de l'énergie et la priorité donnée aux modes de transports doux et sécurisés à l'instar du transport fluvial permettront de bénéficier de cet atout logistique. Le Rhin, longtemps fleuve des guerres, est devenu un atout économique (et pacificateur) considérable.

● **Vous êtes personnellement sensible aux problèmes de l'environnement et de l'écologie. En quoi la mise sur pied d'un Conseil d'Alsace peut-elle favoriser une évolution positive dans ces domaines?**

○ Le rapprochement des compétences actuelles entre le Départe-

ment et la Région permettra de mieux gérer les compétences telles que la préservation de la qualité de l'eau et de l'air. Les Départements accompagnent les syndicats intercommunaux dans les investissements, la Région gère la connaissance de la ressource à long terme, en lien avec l'Etat. Le rapprochement des compétences dans ces domaines ne peut que faciliter les actions concrètes, à l'échelle pertinente.

● **L'économie ne constitue-t-elle pas un objectif prioritaire?**

○ Si. La création d'emplois est une priorité absolue. Les compétences de la Région et des Départements actuels sont ici vraiment complémentaires: aide aux zones d'activités et accompagnement des entreprises au fur et à mesure de leur développement. L'organisation d'une Chambre de Commerce et d'une Chambre des Métiers au niveau régional constitue un atout pour une stratégie économique en synergie. En réalité, ce ne serait que la généralisation de ce qui se fait déjà dans certains domaines (pôles de compétitivité biotechnologie ou énergie/vie).

● **Faut-il absolument dégager des économies?**

○ Nos concitoyens ne comprendraient pas que cette nouvelle organisation ne se traduise pas par des économies significatives. La crise actuelle nous impose cette contrainte saine, qui exige de prioriser les actions. Et, parmi celles-ci, l'éducation, l'emploi et l'accompagnement des plus fragiles me semblent essentiels.

● **En conclusion, que diriez-vous?**

○ Ce n'est pas qu'une réforme institutionnelle: la question est aussi celle de la place des Alsaciens dans un nouveau projet stratégique pour notre Région. La visibilité que donne ce projet, sa dimension exemplaire, en lien avec la démarche de la «Marque Alsace» sont porteuses d'avenir. Je ne doute pas que nos concitoyens apporteront leurs propositions et leur soutien à une démarche fédératrice.

● **Pour ce qui est de votre parcours personnel, quelles sont les réalisations dont vous êtes le plus fier en votre qualité d'ancien Maire de Strasbourg?**

○ Il y en a plusieurs: la rénovation urbaine et l'embellissement de la ville; l'accroissement de son rayonnement; les progrès de la qualité de vie; les larges extensions du réseau de tram. La presqu'île Malraux, la verrière de la gare, le réaménagement de l'Aubette, la construction du Zénith Europe, le quartier européen, la rénovation des écoles: voilà d'authentiques sujets de satisfaction, le résultat d'un travail d'équipe, pour mieux vivre ensemble dans notre si belle ville de Strasbourg.

Propos recueillis  
par Jean Letsruh

## ➤ POUR UNE JUSTICE PLUS EFFICACE

DNA – 28 septembre 2011

### Strasbourg / Rénovation du TGI

# Rencontre des élus locaux et du garde des Sceaux

Le député bas-rhinois André Schneider et la sénatrice Fabienne Keller rencontreront aujourd'hui à 18 heures le ministre de la Justice, Michel Mercier, afin de faire un point sur l'avancement des travaux de rénovation et d'extension du tribunal de grande instance (TGI) de

Strasbourg. Les élus locaux évoqueront aussi « le manque important d'effectifs » au sein de la juridiction strasbourgeoise. « *Totalement investis dans leur mission, les magistrats par exemple sont bien souvent retardés par le manque de greffiers ou des difficultés techniques diver-*

*ses. Il ne s'agit pas de demandes extrêmement onéreuses mais de dépenses de bon sens, permettant à chaque magistrat de pouvoir rendre justice dans des conditions efficaces* », expliquent dans un communiqué commun Fabienne Keller et André Schneider.

DNA - 29 septembre 2011

L'ALSACE – 1<sup>er</sup> octobre 2011

### « Des coups de pouce de nos élus »

Le député bas-rhinois André Schneider et la sénatrice Fabienne Keller ont rencontré hier le ministre de la Justice Michel Mercier pour faire le point sur le projet de rénovation du TGI et sur la problématique du manque d'effectifs au sein de la juridiction strasbourgeoise. Au sortir de l'entretien, André Schneider a déclaré que Michel Mercier avait assuré aux deux élus locaux que « *le calendrier des travaux de rénovation du palais de justice sera respecté* ».

Dans le cadre de ce dernier dossier, le président du tribunal de grande instance Benoît Rault et le procureur de la République Patrick Poirret tiennent à faire part de leur satisfaction quant au soutien des élus. « *Au 14 novembre, nous devrions avoir un renfort de neuf fonctionnaires (des agents administratifs), fruit de nos interventions auprès de la Chancellerie, de celles de nos chefs de cour et des coups de pouce de nos élus* », annonce Benoît Rault. Concernant le problème latent de sous-effectif des greffiers, « *il se pourrait qu'il y ait trois renforts en septembre 2012* », ajoute-t-il.

A noter que les collectivités locales doivent participer financièrement à la rénovation du TGI, à hauteur de 10 millions d'euros.

### Justice L'avenir du tribunal de Strasbourg évoqué place Vendôme

Fabienne Keller et André Schneider ont discuté jeudi avec le Garde des Sceaux, Michel Mercier, de l'avenir du tribunal de Strasbourg. Les parlementaires alsaciens ont manifesté leurs inquiétudes sur le transfert de ses compétences (contentieux liés à la propriété intellectuelle ou au commerce, notamment), au profit du tribunal de Nancy. « *San remettre ces décisions en cause, le ministre de la Justice nous a assuré qu'il n'aurait plus de décret en ce sens* », indique la sénatrice du Bas-Rhin, qui veut rester « *vigilante* » au sujet des velléités de créer un pôle judiciaire interrégional en Lorraine qui déplumerait Strasbourg.

« *Alors que le TGI de Strasbourg fonctionne en sous-effectif, M. Mercier nous a expliqué qu'un juge avait été affecté à Strasbourg, et que les trois autres postes restaient ouverts à cause de difficultés à recruter. Enfin, il nous a indiqué que le calendrier de construction du nouveau TGI serait conforme au planning initial – projet retenu au 2<sup>e</sup> trimestre 2012, début des travaux fin 2013 -, et que l'État engagerait 63,5 millions d'euros d'investissement directs.* » Les élus ont jugé que si ce rendez-vous n'avait rien apporté de « *révolutionnaire* », il a permis de remettre les points sur les i.

## ➤ TOUTE L'ÉNERGIE DES MAIRES DU CANTON DE ROSHEIM

DNA – 14 septembre 2011

**En relief**

**CANTON DE ROSHEIM**

### **Fabienne Keller tend l'oreille aux élus**



Fabienne Keller est venue lundi prendre le pouls des élus du canton de Rosheim sur les dossiers actuels. La sénatrice en a profité pour visiter une entreprise de fenêtrage à Rosheim. (Photo DNA — G. Andlauer)

■ **À l'initiative de l'amicale des maires du canton de Rosheim, la sénatrice Fabienne Keller s'est rendue lundi après-midi dans le canton. Elle n'y était pas venue depuis l'inauguration de la mairie de Grendelbruch début 2009.**

La sénatrice veut renouer avec un territoire avec lequel elle entretient des liens familiaux forts – sa mère est originaire de Grendelbruch. Elle a ainsi visité une entreprise rosheimoise fabriquant des fenêtres avant de découvrir l'espace muséographique au cœur de la maison romane à Rosheim. Enfin, le groupe d'élus s'est penché sur un autre dossier intercommunal : l'ouverture des paysages à Grendelbruch.

Mais cette visite de courtoisie était aussi l'occasion pour l'élue de prendre le

pouls du territoire en écoutant les élus sur différents dossiers brûlants. Membre de la commission des finances, la sénatrice a été interpellée sur la réforme des finances. « *Le Sénat s'est beaucoup investi sur cette question. Nous avons la vision théorique. C'est aussi important de voir comment les élus la vivent et d'observer la mise en œuvre jusque dans le vote des budgets* », justifie Fabienne Keller. Autre thème sensible abordé : la question de la fusion entre les intercommunalités du canton de Rosheim et du pays de Sainte-Odile. « *Sur le sujet, je vais écouter pour mieux comprendre, reconnaît la sénatrice du Bas-Rhin. Le Sénat doit vraiment apporter une valeur ajoutée : l'accompagnement des acteurs locaux.* »

A. Hy.

# TOP/FLOP

## ARTICLES DE PRESSE

➤ **LGV RHIN-RHÔNE: UN LANCEMENT EN CATIMINI?**  
DNA - 20 décembre 2011

LA VILLE EN DÉBAT TGV Rhin-Rhône

## Est-il arrivé à Strasbourg ?

À l'occasion de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, Fabienne Keller (\*) estime que beaucoup d'occasions et d'opportunités n'ont pas été saisies, tant en termes de rénovation et développement de la gare qu'en termes de mobilisation des acteurs de la ville pour assurer la promotion et le rayonnement de Strasbourg.

**S**trasbourg: carrefour européen majeur. Pourquoi ne pas le faire savoir? Quel contraste entre l'arrivée du TGV Est à Strasbourg en 2007 et celle du Rhin-Rhône il y a quelques jours; quel contraste aussi entre l'accueil fait à cet événement majeur à Mulhouse, Colmar, Dijon ou les opérations initiées par la Région Alsace et celles qui se sont déroulées ici, dans la capitale régionale et européenne, à l'initiative de la Ville de Strasbourg.



La cérémonie officielle de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, le 11 décembre dernier en gare de Strasbourg. PHOTO DNA - JEAN-CHRISTOPHE DORN

« L'arrivée du TGV Rhin-Rhône a le goût amer des occasions manquées pour Strasbourg »

Strasbourg est aujourd'hui carrefour de deux lignes à grande vitesse stratégiques à l'échelle de la France et de l'Europe: Marseille-Francfort et Budapest-Paris. De telles avancées en termes de

connexion et de débouchés économiques, culturels, institutionnels se doivent d'être accompagnées d'un véritable travail de préparation et de mise en valeur en amont.

L'arrivée du TGV Est en 2007 a été l'aboutissement d'un combat de 25 ans mené par l'ensemble des élus locaux alsaciens. L'engagement d'Adrien Zeller et de Catherine Trautmann ont été déterminants.

En ce qui me concerne, dès le début de mon mandat à la tête de la Ville de Strasbourg, j'ai décidé d'unir l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels, sociaux, culturels, universitaires pour préparer ensemble ce moment majeur pour la vie et le développement de notre agglomération.

L'action 320, qui a mobilisé plus de 400 décideurs, en a été un

moment fort.

En parallèle, de nombreuses mobilisations et informations dans la ville avaient été organisées: on se rappelle du rassemblement entre régions françaises et allemandes au jardin des Deux-Rives.

Ce volontarisme et ce dynamisme partagés ont permis à Strasbourg de gagner bien au-delà du simple gain de temps pour rallier Paris. Qui aujourd'hui, en passant dans

la gare de Strasbourg, peut savoir que notre ville présente un nouvel atout? Ni banderole, ni fête populaire, ni rassemblement institutionnel d'envergure n'ont été prévus.

### « L'immobilisme du maire de Strasbourg »

Le TGV Est avait également été l'occasion d'aménagements durables avec la construction de la grande verrière, le réaménagement de la place de la Gare et la préparation de l'arrivée d'une nouvelle ligne de tram en surface. L'arrivée de la LGV Rhin-Rhône devait permettre la rénovation des marquises qui abritent les voyageurs des intempéries sur les quais (travaux initialement prévus pour 2011), comme l'aboutissement de la deuxième phase de la LGV-Est en 2015 devait s'accompagner de l'aménagement de l'arrière-gare permettant ainsi son ouverture à 360° de la gare.

L'immobilisme du maire de Strasbourg a fini par étouffer ces projets et aucun d'entre eux n'avance aujourd'hui. La passivité et les reproches incessants, tantôt en-

vers l'État, tantôt envers RFF ou la SNCF, ne pourront jamais pallier l'ardente obligation des responsables d'une agglomération d'envergure comme Strasbourg de prendre le leadership de tels dossiers pour les faire avancer et faire gagner leur ville. Nous ne comprenons pas le silence du maire de Strasbourg, d'ordinaire si prompt à la communication. Il faut agir pour que Strasbourg retire toutes les potentialités possibles de cette nouvelle ligne!

Une ligne à grande vitesse est un « tube » qui fonctionne dans les deux sens. L'enjeu est bien d'utiliser cette nouvelle desserte pour que des investisseurs, des chercheurs, des étudiants, des artistes, des acteurs socioculturels se rendent à Strasbourg et croient en Strasbourg.

Le TGV Rhin-Rhône est arrivé à Strasbourg! Battons-nous pour que cet événement soit un succès! » ■

FABIENNE KELLER

► (\*) Sénatrice du Bas-Rhin, maire de Strasbourg de 2001 à 2008 et présidente de l'association TGV-Est de 2004 à 2008.

➤ **BRUCKHOF : NON AU PUR BETON !**  
DNA - 21 février 2012

NEUDORF Urbanisme

# Bruckhof, béton et politique

Les programmes immobiliers en cours au Bruckhof, près de l'arrêt de tram Aristide-Briand, ont fait débat au conseil municipal hier soir entre Fabienne Keller et Philippe Bies, l'adjoint de quartier.

**POUR FABIENNE KELLER**, la municipalité de Roland Ries mène au Bruckhof, sur le secteur occupé auparavant par un dépôt de la CTS, une urbanisation de « remplissage forcené du terrain » sans qu'ait été menée aucune « réflexion sur la cohésion globale de l'ensemble urbain qui sort de terre. »

## « Il manque un poumon vert et des écrans de vie »

L'ancienne conseillère générale de Neudorf et ancien maire de Strasbourg déplore qu'au « milieu de tout ce béton, il manque un poumon vert » pour le futur quartier.

Elle rappelle à Roland Ries qu'en construisant la Neustadt (la ville allemande édifiée au tournant du XX<sup>e</sup> siècle) les urbanistes de l'Annexion avaient compris « ce besoin de ne pas simplement construire, mais d'entourer les logements d'écrans de vie et d'échange pour les populations ».

Fabienne Keller s'est également inquiétée des problèmes de circulation et de stationne-



Le quartier du Bruckhof en construction, vu de la route du Rhin. PHOTO DNA — LAURENT RÉA

ment : « Pour faire des courses pour une famille, pour aller à leur travail, pour amener un parent handicapé ou malade chez le médecin... de nombreux Strasbourgeois ont encore besoin d'utiliser une voiture au quotidien ».

Elle assure que « l'image du Bruckhof tel qu'il se dessine inquiète notamment les habitants du Neudorf et de la Musau. »

L'adjoint de quartier, Philippe

Bies, par ailleurs chargé du logement, et donc l'un des responsables de la politique de construction, avait préparé sa réponse. Il nie une quelconque suroccupation de la zone.

Il fait projeter deux diapositives : le « plan-masse » du Bruckhof en 2012 et celui de 2007, préparé sous la mandature de Fabienne Keller et Robert Grossmann.

« Vous pouvez constater qu'il est difficile de prime abord de

percevoir une différence substantielle. »

## « Seulement 49 % du terrain du Bruckhof est construit »

Les deux plans sont en effet quasiment identiques ; La seule différence, c'est qu'il y a « un étage supplémentaire sur chaque immeuble », de sorte que l'on passe de 32 500 mètres carrés de surface hors œuvre nette à 39 000.

Mais sur l'ensemble du Bruckhof, « seulement 49 % du terrain est construit », constate l'adjoint. « On est loin du remplissage forcené ».

Philippe Bies assure que les espaces de vie existent, y compris en cœur d'îlots, avec des jardins privatifs, et que la distance entre les bâtiments est au minimum de 12 mètres et plus souvent au-delà de 15.

Quant à la circulation, « la configuration n'a pas changé depuis 2006 » et les études « ont démontré que cela fonctionne ».

## Une bataille politique

En réalité, Philippe Bies voit dans l'intervention de Fabienne Keller une exploitation « politicienne de l'inquiétude légitime de nos concitoyens effrayés par la masse de béton visible à ce stade du chantier ». Et de projeter l'image du quartier dessiné par les architectes : rien à voir avec la vue grise du béton. C'est élégant et coloré.

Fabienne Keller reprend la balle « politicienne » au bond. Pour elle, se faire l'écho des préoccupations de la population de Neudorf, « c'est un honneur et une fierté. Vous feriez bien de les écouter. »

Les prochaines batailles électorales se dérouleront sans doute dans cette ambiance de béton. ■

ROGER WILTZ

STRASBOURG Fabienne Keller en bateau

# L'urbanisation est-ouest n'est pas un long fleuve tranquille

Fabienne Keller et l'association « A Strasbourg » ont loué le bateau « Le Doubs », embarquant cinquante sympathisants dans une croisière poétique se voulant érudite et parfois humoristique. Cap sur l'est jusqu'au terrain Starlette.

**LE BUT DU VOYAGE** en vedette ? démontrer l'inaltérabilité de la création de deux projets de nouveaux ponts dédiés au tramway, le « viaduc Starlette » et le pont qui devrait enjamber le Rhin, pour permettre à la ligne D de desservir la gare de Kehl.

L'axe est-ouest, grand domaine d'extension urbain de Strasbourg, devrait compter quelques nouveaux quartiers et de nouveaux arrêts de tramway, au fil de l'extension de la ligne D vers la gare ferroviaire de Kehl. Fabienne Keller, sénatrice UMP et ancienne maire de Strasbourg, considère que les deux ponts prévus au fil de cette extension sont « coûteux et inutiles ». Elle précise bien

sûr qu'elle est favorable au projet urbain reliant Strasbourg à Kehl. Mais pas de cette façon. Le tracé du tram est décrié, certains aspects de l'urbanisation également. La « juxtaposition de bulles, de poches urbanisées » relèverait d'une vue de l'esprit, d'une création sur plan. La zone du Bruckhof et les 280 logements en cours de construction en prennent pour leur grade : ils sont jugés plutôt disgracieux.

## Le « nouveau pont Churchill »

Le « viaduc Starlette », qui devrait traverser bassin Vauban et le futur quartier Starlette « à six mètres de hauteur » est qualifié de « nouveau pont Churchill ». Si des habitations prévues sont construites, la sénatrice et son staff se demandent comment les habitants cohabiteront avec un tram circulant à certains endroits à hauteur d'un deuxième étage d'immeuble. Par ailleurs, Fabienne Keller considère qu'un

pont suspendu génère de possibles zones d'activités illucides. Pour le pont qui doit amener le tram au travers du Rhin, vers la gare de Kehl, Fabienne Keller préconise d'agrandir plutôt l'un des ponts existants, soit le pont routier, soit le pont ferroviaire. Elle avance que ne pas construire ces nouveaux ouvrages permettrait d'économiser vingt millions d'euros.

Au fil de la croisière, le ciel gris se lève, les rives scintillent et Fabienne Keller se montre tout à fait décontractée, comme en famille. Le bateau est parti de l'embarcadere touristique du palais des Rohan, pour y revenir cent minutes plus tard. Au début du parcours fluvial, entre deux commentaires sur les édifices du centre historique, la sénatrice fait tirer l'assemblée, se livrant à une imitation de Valéry Giscard d'Estaing en visite touristique à Strasbourg. Ce dernier s'était inquiété voici quelques années de ce que le tombeau du maréchal de Saxe



Au départ de l'excursion, Fabienne Keller s'adresse aux membres d'« A Strasbourg ». Cap sur « les bulles » d'urbanisation nouvelles, prévues entre Strasbourg et Kehl. PHOTO DNA — JEAN-CHRISTOPHE DORN

« était sale ».

Une fois le nettoyage du dit tombeau réalisé par les services municipaux, l'ancien président s'était fendu de remer-

ciements à « madame la maire ». Une « madame la maire » qui aspirerait à le redevenir, si l'on en croit son entourage, qui en fin de par-

PIERRE SEJOURNET

## FLOP : LE FUTUR VIADUC STARLETTE

DNA - 23 octobre 2011



# PAGE 4 DE LA LETTRE D'INFORMATION : ARTICLES CONSACRES AUX INFORMATIONS DIVERSES

## ➤ L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

DNA – 4 décembre 2011

### EN HAÏTI AUPRÈS DES PLUS PAUVRES

#### Le besoin d'action de Fabienne Keller

Rapporteuse depuis deux mois de l'aide publique au développement à la commission des finances du Sénat, Fabienne Keller s'envole aujourd'hui pour Port-au-Prince en Haïti, dans l'un des pays les plus pauvres du monde. Elle y passera quatre jours.

« Je m'étais d'ores et déjà rendue en Haïti au nouvel an 2007 avec Jean-Marie Bockel, alors ministre du développement, explique-t-elle. J'avais rencontré les élus de Jacmel, la ville jumelle de Strasbourg, et visité cet ancien port important. »

L'ancien maire de Strasbourg se dit passionnée par les rapports Nord-Sud qui comportent de nombreux défis : « Au-delà de la protection de nos frontières, le vrai enjeu est de favoriser l'émergence d'une économie autonome et durable dans les pays les plus en difficulté. »

« J'ai besoin d'action », dit Fabienne Keller. Et surtout d'actions concrètes, comme par

exemple le site de pépinière d'entreprises à camp Corail, un quartier de Port-au-Prince, qu'elle visitera et qui sera inauguré la semaine prochaine. « Cette structure a été financée par des camarades de ma promotion de l'IHEDN et des entreprises, rassemblés en octobre dernier au Sénat. Nous avons alors réussi à lever 50 000 euros, qui s'ajoutent aux engagements de plusieurs entreprises en Haïti par l'intermédiaire de leur propre fondation. »

« L'objectif, ajoute Fabienne Keller, est d'appuyer des petites activités comme la couture, le commerce, la petite manufacture dans un pays dont les structures publiques et les infrastructures économiques sont bien faibles. »

**POINT DE VUE** Deux ans après le choc du séisme

## « Le courage des Haïtiens mérite notre soutien »

Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin (UMP), était à Haïti du 4 au 8 décembre. De ce séjour, elle tire les conclusions suivantes.

« **LE SÉISME A DÉTRUIT** les maisons, ce qui fait craindre l'effondrement de beaucoup d'autres. De grands campements ont pris possession des espaces vacants. Des mouvements de populations ont suivi, en deux temps: plutôt vers les provinces d'abord, pour fuir la ville et les répliques; vers Port-au-Prince ensuite, car seule la capitale est réellement irriguée par l'aide internationale, alimentaire et médicale. La ville s'est remodelée. Les anciens bidonvilles sont toujours présents, les camps reconstruits en contreplaqué marquent la pérennité de ce nouvel « urbanisme ». Symboliquement, un grand campement occupe toujours la place du Champ-de Mars, face au palais présidentiel figé dans son effondrement depuis deux ans.

### Des réseaux décisifs

La persistance des camps fait apparaître une ville étouffée par l'absence de tout espace public, la désorganisation des services publics, le manque d'hygiène. L'enjeu est une bonne organisation des secteurs publics (écoles, réseaux d'eau et d'assainissement, de déchets, d'énergie). Pour l'instant, la qualité de l'eau est peu sûre; les effluents s'écoulent mal. Les déchets, collectés pour une petite moitié seulement, obstruent les drains.



**Les Haïtiens partagent la conviction que demain sera meilleur, selon la sénatrice.**

PHOTO ARCHIVES DNA

L'alimentation électrique est chaotique et conduit à s'équiper « d'inverseurs », stockant l'électricité dans des batteries avant de la retransformer en 110 volts, un processus dispendieux en terme d'énergie.

Mais le transport public est plutôt bien organisé par les tap-tap, véhicules utilitaires sommairement adaptés avec des sièges et peu coûteux.

Certains seraient tentés d'abandonner ce pays alors que le choc du séisme, il y a deux ans, a mobilisé une énergie collective qui force le respect. La situation s'améliore régulièrement, dans une dynamique inconnue jusque-là. L'espoir du mieux est largement partagé, la conviction que, comme c'est le cas depuis deux ans, demain sera meilleur. Et la population se bat et appré-

cie l'aide venue d'ailleurs.

### La Constitution élaborée pour éviter un régime dictatorial

La Constitution, élaborée pour éviter un régime dictatorial, prévoit des contrôles croisés des pouvoirs aux effets paralysants. L'élection du président a été marquée par des remises en cause, mais le président Martelly est aujourd'hui très écouté. Le Premier ministre est installé – après deux nominations qui ont échoué –, le gouvernement est en place. L'influence de Jean Bertrand Aristide et de son parti Fanmi Lavalas, la présence de Duvalier dans le pays, la confusion sur la dernière modification constitutionnelle complètent l'état des lieux politique d'Haïti.

La transition entre la Commission de reconstruction d'Haïti (CIRH, présidée par le président Clinton et le Premier ministre) et les institutions nationales, Parlement, exécutif et président, est au cœur des débats

politiques, comme les questions du remplacement de la force de sécurité de l'ONU (MINUSTA, bien perçue) et la création d'une armée nationale. La CIHR, à laquelle tous les pouvoirs ont été confiés après le séisme, a donné dans l'urgence « eau et nourriture sous les tentes ». Mais, comme le dit le président du Sénat, « les fruits n'ont pas rempli la promesse des fleurs ».

Notre ambassadeur Didier Le Bret est respecté, son implication est saluée par les acteurs du pays. Il incarne à la fois le respect d'un peuple et la lutte contre l'adversité, ce courage si vital pour les Haïtiens. Il transmet le soutien apprécié de la France dans les projets engagés, tant par l'État haïtien que par les (nombreuses) ONG présentes. Les Haïtiens aiment la France. Ils parlent français, même si sa pratique et sa maîtrise reculent. Le peuple haïtien mérite la poursuite de l'engagement et du soutien de la France et des Français.» ■

FABIENNE KELLER

### « MAINTENIR L'AIDE INTERNATIONALE »

Il est « vital » de continuer à aider Haïti, deux ans après le tremblement de terre qui avait fait plus de 200 000 morts le 12 janvier 2010 (voir notre zoom du 11 janvier), a déclaré hier le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

« En dépit d'avancements considérables, notamment pour ce qui est de l'enlèvement des débris et du relogement des personnes déplacées, de nombreux Haïtiens continuent à avoir besoin de l'aide internationale », a-t-il dit dans un communiqué de l'ONU. La communauté internationale doit donc « maintenir son aide vitale » à ce pays qui est le plus pauvre d'Amérique, a-t-il ajouté. Le séisme de magnitude 7 avait laissé un Haïtien sur sept sans foyer. Environ 520 000 personnes vivent toujours dans des camps répartis autour de la capitale.

# AUTRES ARTICLES

- **TRIBUNE AU SUJET DE LA POLITIQUE DES BANLIEUES**  
DNA -16 mars 2012
  
- **AG DU MOUVEMENT « A STRASBOURG »**  
DNA -15 janvier 2012
  
- **INTERVIEW POUR L'HEBDOMADAIRE « LE POINT »**  
LE POINT - 24 novembre 2011
  
- **RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES  
TRANSACTIONS FINANCIERES**  
DNA - 11 septembre 2011  
L'ALSACE - 11 septembre 2011  
DNA - 20 novembre 2011
  
- **TRAM SUR PNEU A STRASBOURG**  
DNA - 18 novembre 2011
  
- **POUR DES BAINS (TOUJOURS) MUNICIPAUX !**  
DNA - 30 octobre 2011  
DNA - 19 octobre 2011
  
- **ARTICLE JOURNAL LA CROIX - 4 octobre 2011**
  
- **ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT**  
DNA - 27 septembre 2011

# Fabienne Keller : « Le mirage de la gauche »

François Hollande est aujourd'hui à la Meinau pour appréhender les enjeux de la rénovation urbaine. Fabienne Keller expose la stratégie mise en œuvre depuis dix ans par la majorité présidentielle et pointe les contradictions de la gauche en la matière.

PAR FABIENNE KELLER

« **FRANÇOIS HOLLANDE** se rend à Strasbourg et va visiter le quartier de rénovation urbaine de la Meinau. Le candidat socialiste n'aura sans doute pas de mots assez élogieux pour la municipalité socialiste et de mots assez durs envers le président de la République.

« **Les faits sont têtus** »

Les mots, toujours les mots, encore les mots... Les faits, eux, sont têtus. Depuis dix ans, jamais autant d'efforts n'auront été réalisés pour les quartiers fragiles. Et, n'en déplaise à certains, ce travail colossal est à mettre au crédit de la majorité présidentielle. Il eût été plus simple pour François Hollande que l'action de Nicolas Sarkozy accreditée la caricature dans laquelle il tente de l'enfermer. Malheureusement pour le candidat socialiste, le prétendu "président des riches" aura été celui des ban-

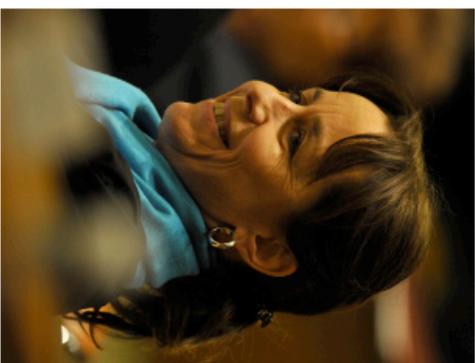
lieux. Je l'affirme parce qu'il est insupportable que les faits soient autant déformés. Je l'affirme parce qu'en tant que maire de Strasbourg, j'ai pu constater au quotidien le travail qui a été réalisé dans nos quartiers les plus fragiles.

**Sans la sécurité, rien n'est possible** »

La majorité présidentielle a agi en faveur des quartiers fragiles quand elle a fait de la lutte contre l'insécurité son premier chantier. Bien entendu, la sécurité ne doit pas être l'alpha et l'oméga d'une bonne politique des banlieues. Mais si la sécurité ne fait pas tout, sans elle, rien n'est possible. A Strasbourg, la mobilisation des acteurs éducatifs, la généralisation de la vidéosurveillance, la création de 50 postes de policiers municipaux et le volontarisme de Nicolas Sarkozy ont participé à la baisse générale de la délinquance. Le résultat : une diminution de 30 % des violences faites aux personnes en 10 ans.

**Des quartiers désenclavés et renouvelés**

La majorité présidentielle a agi en faveur des quartiers fragiles quand elle a permis leur rénovation en profondeur. Grâce à l'ANRU, 45 milliards d'euros ont été investis. Du jamais vu.



Fabienne Keller. PHOTO ARCHIVES

DNA

Sous l'impulsion de Jean-Pierre Raffarin et de Jean-Louis Borloo, ce programme de rénovation a largement bénéficié à Strasbourg. L'arrivée du tram au quartier du Neuhof ou les rénovations d'immeubles à la Meinau ont contribué à désenclaver ces quartiers et à changer leur image.

**Faire confiance aux habitants**

La majorité présidentielle a agi en faveur des quartiers fragiles quand elle a ouvert de nouvelles opportunités pour leurs habitants. Avec les zones franches créées par Alain Juppé, de belles entreprises comme We-rey Stenger se sont implantées au Neuhof. Avec le dispositif Eclair, les internats d'excellen-

ce, les heures de soutien scolaire et le travail remarquable des enseignants et des éducateurs, les jeunes de ces quartiers sensibles sont mieux suivis, mieux formés et se forment un nouvel avenir. Certes, qualifier Nicolas Sarkozy de « président des banlieues » en étonnera plus d'un. Mais cela doit-il pour autant nous empêcher de dire que personne n'a autant fait pour elles ?

En ce qui concerne ses mesures spécifiques à la banlieue, François Hollande livre une guerre — sémantique — sans merci. Le racisme existe ? Il propose de supprimer le mot "race" de la Constitution. Les zones urbaines sensibles sont stigmatisées ? Il propose de supprimer le mot "zone" dans leur dénomination. Comme s'il suffisait de ne pas les nommer pour que les difficultés disparaissent. Comme si le simple fait de changer les mots pouvait résoudre les maux.

Les habitants des quartiers fragiles, quelles que soient leurs origines, ont bien compris que seuls comptaient les faits. Si depuis des années la gauche propose de "changer la vie" ou plus récemment de "réenchanter le rêve", beaucoup ont été déçus des promesses non tenues. Beaucoup ont été victimes de cette politique de subvention et d'assistanat

qui commence par les rassurer avant de finir par les asservir et les enfermer dans la précarité.

**La preuve par l'action**

Que ce soit de 2001 à 2008 à la tête de la mairie de Strasbourg ou de 2002 à 2012 au sein du gouvernement, la majorité présidentielle a toujours voulu mener une politique courageuse au service des habitants des quartiers fragiles. Sans détour, sans belle phrase toute faite, sans apitoiement. Au lieu de l'assistanat, nous leur avons donné les moyens de réussir par eux-mêmes. Au lieu de porter sur eux un regard apitoyé, nous leur avons fait confiance.

Si beaucoup a été fait, il reste néanmoins beaucoup à faire. L'emploi, l'éducation et le vivre ensemble sont autant d'enjeux qui nécessitent une action en profondeur et sur le long terme. A la légèreté des mots et des promesses, je préfère la réalité des actions. Façons confiance à celui qui a déjà prouvé sa capacité à agir et à relever ces défis. » ■

► Fabienne Keller est sénatrice du Bas-Rhin — centriste de l'UMP, maire de Strasbourg de 2001 à 2008. Auteure du rapport sur « L'avenir des années collées dans les territoires urbains sensibles ».

STRASBOURG Fabienne Keller

# Un pas vers la candidature

Fabienne Keller a pu mesurer sa popularité, vendredi soir au Munsterhof, lors de ses vœux devant les sympathisants du mouvement « A Strasbourg » : si 2014 est encore loin, l'ancien maire de Strasbourg ne s'interdit rien.

« Ce qui me va bien, c'est Strasbourg maintenant », lâche-t-elle.

Is ont « un petit faible » pour Fabienne Keller. Sont partisans de « mettre du mouvement dans la ville ». Sous-entendu à ses côtés. Fidèle comme Hélène Holleeder, « de tous les combats passés et... futurs ». Désireux de participer à la « valorisation de l'image » de l'ancien maire, image qui « était écornée », selon l'expression de Francis Wolfram, ancien directeur général de Publicis Koufra.

« Ayez le courage de reprendre la citadelle de la place de l'Étoile! »



Fabienne Keller désire « se remettre au service des Strasbourgeois ». PHOTO ARCHIVES DNA

Leur point commun ? Ils font partie du mouvement « A Strasbourg », créé il y a un peu plus de deux ans par Gérard Loux, directeur financier du CIAL, pendant 40 ans et appelé par Fabienne Keller à la direction de la SERS en 2007. Un peu moins de 500 adhérents aujourd'hui,

avec l'objectif d'en convaincre 100 de plus en 2012. Sur la scène du Munsterhof, ils sont médecin, avocat, directrice d'école, étudiant, publicitaire à vanter les qualités d'une femme qui « aime vraiment Strasbourg ».

Dans la salle, on la presse de questions. « l'espère que vous aurez le courage de reprendre la citadelle de la place de l'Étoile », lance Yasmina Sadarnac, qui fut suppléante de François Bunner, candidat du RCR (Rassemblement des citoyens pour la République) dans le canton Strasbourg 6, l'an passé. « Êtes-vous prête à vous représenter pour un nouveau mandat ? »,

insiste-t-on. Peine perdue : « Mon avenir personnel n'est pas très important », répond l'intéressée. « Ce qui me va bien, c'est Strasbourg maintenant. Je suis très engagée au conseil municipal et je fais des propositions sur les projets ».

Rélu ne oublie pas qu'elle est également en charge du projet 2012 de Nicolas Sarkozy, en tant que déléguée générale adjointe de l'UMP. Pas plus tard que jeudi soir, elle défendait encore ce projet, lors d'une rencontre-débat avec les militants.

« 2014, c'est encore loin », dit-elle. Même si elle n'en fait plus mystère : « Strasbourg, c'est tout de suite, c'est l'action ». Elle a la dent dure contre l'équipe de Roland Ries. Se tâche presque quand elle dit que les frais de fonctionnement se sont envolés depuis presque quatre ans, « bloquant ainsi les investissements ». Et se dit inquiète pour « sa » ville quand « de nombreux terrains sont bradés à des promoteurs ». Ciant le terrain du Wacken « confié sans appel d'offres et sans que l'inté-rêt général ait été délégué ».

En matière d'urbanisme et de transport, aucun projet de l'actuel exécutif ne trouve grâce à ses yeux.

L'extension de la ligne D du tram vers Kehl ? « Un surcoût de 20 millions d'euros aurait pu être économisé, suggère-t-elle, si on avait mutualisé les ouvrages d'art ».

Le tram vers Hauteplérier ? « Avec 200 mètres supplémentaires, on aurait pu faire le lien avec les communes d'Éckolsheim et de Wolfisheim ». Fabienne Keller se dit inquiète

de la réalisation du nouveau siège de CUS Habitat « dans un lieu prestigieux » : le Heyriz. Elle aurait préféré que Hauteplérier soit choisi.

« J'ai toujours Strasbourg au cœur et je ne me résoudrai pas à ce qu'elle devienne une ville banale », plaide-t-elle. « Strasbourg doit ressembler à ses habitants qui rayonnent ».

Sûre de son désir de « se remettre au service des Strasbourgeois », elle préfère donner le temps au temps. ■ DOMINIQUE DUWIG

## PAS QUE DES UMP

Débats, visites, découvertes de projets urbanistiques en cours sur l'axe Est-Ouest en vedette fluviale avec Fabienne Keller et Geneviève Weillé, toutes deux élues UMP de Strasbourg.... 2011 a été marquée par la réalisation de nombreuses actions qui ont contribué à la notoriété du mouvement « A Strasbourg ».

Un mouvement qui rassemble des personnes qui se reconnaissent « dans les valeurs humanistes que porte Fabienne Keller », explique son président Gérard Loux qui souligne que le mouvement soit « le plus ouvert possible ». Lui-même se dit « apolitique » et plusieurs membres du conseil d'administration n'appartiennent pas à l'UMP, pas plus qu'à l'ancienne équipe municipale.

Parmi les actions marquantes de 2012, l'association se prépare à organiser une tournée des places publiques de Strasbourg. Pile poil avec l'actualité. Rendez-vous bientôt place Sainte-Madeleine. « A Strasbourg », 2 rue du Saumon. Tél. : 03 88 75 13 66

24 novembre 2011

Par Camille Lamotte et Ariane Singe



© Frédéric Maigrot / Réa

Ancienne maire de la ville et sénatrice du Bas-Rhin, Fabienne Keller s'est passionnée durant sa mandature pour l'urbanisme de Strasbourg et ses projets d'aménagement.

## **Une place**

*"La place Sainte-Madeleine, ma préférée à Strasbourg, est composée d'éléments très différents de l'histoire de la ville. On y trouve un grenier à grain, encore en devenir, une école neuve, avec une façade en ogive qui s'inscrit dans les restes d'un cloître et une église dont la nef a été détruite, puis reconstruite dans l'autre sens. J'ai fait réaménager l'école pour l'ouvrir sur l'extérieur et créer un lien entre les différentes époques. Aujourd'hui, la place est vivante avec plein d'enfants. C'est aussi un lieu de passage pour les étudiants. Elle présente une caractéristique étonnante : elle est en effet bordée par un tronçon de l'ancien mur d'enceinte de Strasbourg, avec sa porte Renaissance."*

## **L'axe est-ouest**

*"Bien placé entre le centre-ville et Neudorff, cet axe, que mon équipe avait aménagé, se caractérise par une harmonie entre l'eau, la ville et de nouveaux équipements, qui ont remplacé d'anciens bâtiments industriels. Nous avons traité comme un navire cette presque île avec ses silos à grain et ses quatre passerelles. Les habitants se sont approprié ce nouveau quartier, avec ses logements, ses commerces, ses bureaux et la bibliothèque André-Malraux."*

## **Les boutiques de la rue des Juifs**

*"J'adore flâner dans les boutiques de la rue des Juifs. Et notamment dans les magasins de vêtements pour femmes. À La Bouquinette (28, rue des Juifs), une librairie pour enfants qui propose beaucoup d'animations, j'achète des cadeaux pour les enfants de mes amis. Les miens sont grands !"*

## **Mes restaurants italiens**

*"Très accueillante, la Villa Casella (5, rue du Paon) dispose d'une terrasse ombragée dans sa cour intérieure. J'y déguste poivrons confits, toutes sortes de poissons et des pizzas blanches avec un délicieux jambon. À La Trattoria (2, place des Orphelins), on mange d'excellentes pizzas (surtout la margherita), pâtes et glaces."*

## **Saveurs exotiques**

*"Au Tarbouche (22, rue Munch), un excellent restaurant libanais, où on ne peut pas réserver, on compose son menu comme on veut avec toutes sortes de mezze. J'y vais souvent, car ce n'est pas loin de chez moi et parce que mes enfants adorent."*

## **Un marché**

*"Celui de Neudorff, le marché couvert de Strasbourg. C'est un lieu de rencontres extraordinaire. Entre les stands, on se retrouve entre sympathisants et on fait vite forum ! J'y vais aussi, bien entendu, pour faire des courses : le miel de sapin, de bonnes pommes, des produits de saison pour un excellent rapport qualité/prix."*

## **Ma supérette**

*"Pour les courses de la maison, je vais au Super U de la place du Corbeau. L'endroit est tenu par des gens très gentils et on y trouve un peu de tout. On y croise des habitants du quartier aussi bien que des touristes et des populations plus fragiles."*

## **Prendre un verre**

*"Dès qu'il fait beau, j'emène les membres de ma permanence prendre un café au Bistrot en face (15, rue Sainte-Barbe). J'ai fait refaire la rue Sainte-Hélène et les cafés qui la bordaient ont réoccupé l'espace public."*

## **Prendre le thé**

*"Je réserve souvent la salle du haut Chez Christian (10, rue Mercière), pour des réunions de travail et des rencontres. Je me régale de leurs spécialités au chocolat. J'aime aussi aller chez Martine (place de l'Île-de-France), à la Meinau ; un endroit qui s'est doté d'une belle terrasse extérieure et qui est devenu le centre de la vie de ce quartier fragile."*

## **Une balade**

*"J'aime courir le long de l'eau, le dimanche, autour de l'ellipse insulaire. Cela me permet d'entretenir ma forme tout en ayant un recul sur les façades très variées de la ville."*

## **Des plats**

*Le pot-au-feu et le foie gras du Clou (3, rue du Chaudron).  
La choucroute de poisson de Kammerzell (16, place de la Cathédrale).*

## ➤ RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

DNA - 11 septembre 2011

### SÉNAT

#### Fabienne Keller

La sénatrice UMP du Bas-Rhin a fait entendre sa sensibilité centriste lors de l'examen en commission du plan d'économie budgétaire au Sénat. Fabienne Keller a plaidé pour la « mise en place rapide d'une taxe Tobin » sur les transactions financières, l'abaissement à 200 000 euros du seuil de la taxe exceptionnelle sur les très hauts revenus et la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur les hauts revenus d'un taux de 46 % portant sur la fraction de revenus supérieure à 100 000 euros par part. Concernant la taxe Tobin, Fabienne Keller estime que « la crise impose de trouver des mesures fortes et innovantes » et que, pour des raisons morales, « il serait juste et équitable que la sphère financière contribue à payer une partie du coût collectif de ses excès. »

Les parlementaires reprendront leurs travaux en session ordinaire début octobre, après les élections sénatoriales du 25 septembre prochain, pour voter la suite des mesures de rigueur du gouvernement, inscrites dans le budget 2012.

E.B.

L'ALSACE - 11 septembre 2011

**Taxe Tobin** — Fabienne Keller veut une mise en place rapide de la taxe Tobin en Europe. Elle l'a dit jeudi au Sénat, lors des débats sur plan de rigueur. Pour la sénatrice UMP du Bas-Rhin, la taxe sur les transactions financières est une « nécessité budgétaire », qui rapporterait entre 30 et 50 milliards d'euros, avant d'être répartis entre les pays de l'Union européenne. Mais aussi une « nécessité morale », afin de « limiter la spéculation ».

« Il serait par ailleurs juste et équitable que la sphère financière contribue à payer une partie du coût collectif de ses propres excès », souligne l'ex-édile de Strasbourg. Elle rappelle que la Commission et le Parlement européens ont d'ores et déjà approuvé le principe de cette taxe dans le cadre du budget 2013-2020, et que la France et l'Allemagne « se sont aussi engagées en faveur d'une mise en œuvre rapide ». Sans doute après avoir entendu Fabienne Keller, les ministres français et allemand des finances ont aussitôt écrit vendredi à la commission pour détailler leurs propositions...

De notre bureau parisien,  
Simon Barthélémy

DNA - 20 novembre 2011

### TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES Fabienne Keller

Fabienne Keller, sénatrice UMP du Bas-Rhin, est revenue à la charge sur la création d'une taxe sur les transactions financières au niveau national en déposant un amendement au projet de loi de finances pour 2012. Pour l'élue strasbourgeoise, l'instauration d'une « taxe Tobin », est une nécessité budgétaire mais aussi « morale » et « politique ».

# « Faire jouer à plein l'effet réseau »

Fabienne Keller, sénatrice UMP et ex-maire de Strasbourg, plaide, dans une tribune envoyée aux DNA, pour « une offre de transport public sobre et efficace à l'échelle de l'agglomération ».

## LE DÉBAT SUR LA DESSERTE

par le tram de Koenigshoffen marquée par sa vivacité et la richesse des réactions qu'il suscite, et pour cause. Il soulève deux questions fondamentales qui dépassent les frontières de ce quartier : celle de la construction d'un réseau global et cohérent et celle d'une politique des transports publics sobre et efficace.

Il s'agit de former une vision au service d'une véritable stratégie des transports à l'échelle de l'agglomération. Strasbourg n'a pas vocation à devenir le territoire de toutes les expérimentations. Il n'est pas dans l'intérêt de Strasbourg de trop diversifier son réseau. L'enjeu est davantage d'enrichir l'existant.

Catherine Trautmann a engagé notre collectivité sur la voie du tram sur fer au début des années 90 et c'est en toute logique et animés par un esprit responsable que l'ensemble des exécuteurs successifs depuis ont procédé à des extensions

sur rail. L'extension la plus importante du réseau a d'ailleurs vu le jour sous la précédente mandature de 2001 à 2008.

Notre agglomération n'a pas les moyens et la taille critique pour adopter une multitude de technologies différentes. La volonté de substituer le tram sur pneus au tram sur fer sur certains axes risque de créer un service public des transports à deux vitesses et ne permettra plus de construire un réseau de qualité, cohérent et adaptable.

L'objectif doit être d'accroître l'effet réseau. Il ne faut pas concevoir les lignes de tram indépendamment les unes des autres ou ne les voir que comme la réunion de différents points. L'essentiel, c'est le réseau global composé de l'ensemble de ses lignes et de ses dessertes. L'interconnexion des lignes est fondamentale. Il faut une synergie entre les différents axes de déplacement.

## « Choisir le tram sur pneus c'est rigidifier durablement le réseau »

Notre souci a toujours été celui des échanges simples et rapides pour faciliter le quotidien des usagers des transports en commun et accroître l'usage de ceux-ci. C'est dans cet état d'esprit que nous avons développé des stations d'échange sur le modèle de l'Homme de Fer, pla-



Fabienne Keller n'est pas favorable au tram sur pneus. PHOTO ARCHIVES DNA

ce de la République, à Landsberg ou à la Gare Centrale.

Choisir le tram sur pneus c'est rigidifier durablement le réseau. Le cumul des moyens n'assure pas une meilleure desserte et efficacité du réseau, au contraire. Gérer plusieurs technologies c'est compliquer la maintenance, c'est rendre impossible la réallocation de certaines rames sur d'autres lignes en période d'affluence et c'est empêcher de redessiner le réseau en fonction de l'évolution des territoires et de leur densité. La modification du réseau à la marge réalisée en 2010 avec l'ouverture de la ligne F ne serait pas

possible dans un tel contexte.

Faire le choix d'extensions sobres et efficaces. Développer une offre de transport public c'est irriguer une ville, désenclaver ses quartiers et créer des espaces humainement et économiqument ouverts. Dès lors les extensions du réseau doivent être arbitrées avec le souci de la sobriété et de l'efficacité. Pourquoi refuser les synergies avec les grands équipements existants ? L'extension du tram à Hautepierre aurait dû desservir le grand équipement populaire qu'est le Zenith et aurait permis d'utiliser son parking comme parking relais P + R en journée. Pourquoi pro-

longer pour des sommes déraisonnables et sans utilité avérée le tram A vers le centre d'Illkirch alors qu'à moindre coût l'on aurait pu enfin desservir le cœur de la Robertsau et le Neuhof Village ? Le président de la CUS a privilégié l'intérêt de sa commune au détriment de l'intérêt général communautaire.

## « Les extensions décidées par l'actuelle majorité ne répondent pas aux besoins réels »

Enfin, pourquoi avoir choisi un tracé qui nécessitera la construction de deux ouvrages d'art et un surcoût de 20M d'euros pour amener le tram vers Kehl ?

Les extensions décidées par l'actuelle majorité ne répondent pas aux besoins réels, sont coûteuses et inefficaces en termes de service de la population. Nous l'appelons à ne pas simplement construire des lignes, mais bien à amplifier le réseau existant : en cohérence, avec une vision globale et le souci de l'efficacité et du respect de l'argent public. C'est l'enjeu pour Koenigshoffen qui nécessite davantage qu'un tram au rabais. ■

FABIENNE KELLER, SÉNATRICE UMP DU BAS-RHIN, PRÉSIDENTE DU GROUPE « STRASBOURG AU CENTRE, UMP, GAUCHE MODERNE ET INDÉPENDANTS »

## TRAM SUR PNEU A STRASBOURG

DNA - 18 novembre 2011



LA VILLE EN DÉBAT Politique et économie

# Dépassionner l'intervention du privé dans la gestion du public

**SUITE AU DÉBAT MUSCLÉ DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES BAINS MUNICIPAUX, FABIENNE KELLER ET MARC MERGER SOUHAITENT CLARIFIER LEUR POSITION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT PUBLIC. ILS EXPOSENT, DANS CETTE TRIBUNE, À TRAVERS DES EXEMPLES CONCRETS, LEUR VISION DE LA SYNERGIE ENTRE LA PUISSANCE PUBLIQUE ET LES ACTEURS PRIVÉS DANS L'ACTION LOCALE ET APPELLENT À SORTIR DES DOGMES ET DES IDÉOLOGIES.**

« **ALORS QUE NOUS DÉBATONS** de l'avenir des Bains municipaux et avons salué l'abandon de sa privatisation, nous appelons à sortir des postures : le but n'est ni de proscrire le privé, ni de s'offrir entièrement à lui mais de développer un service public efficace, au meilleur coût et surtout d'agir. Dépassionner l'association du privé à l'action publique. Un triple impératif s'impose dans l'action des collectivités locales : la défense du service public ; l'optimisation de la dépense publique et la dynamisation économi-

que, sociale et culturelle des territoires. Lorsqu'une collectivité, comme la Ville de Strasbourg, est confrontée au choix d'investissement c'est le pragmatisme qui doit primer. Le dogme et les idéologies politiques déconectées de la réalité du terrain n'ont alors aucune utilité à être invoquées, bien au contraire.

Ce pragmatisme doit inviter à aborder la question des synergies entre le public et le privé avec raison : la collectivité n'a pas toujours la capacité, ni la vocation à assumer tous les rôles. Aussi l'intervention du privé, dans l'investissement ou la gestion d'un bien public, est à dépassionner.

## Trouver le bon équilibre entre public et privé selon le projet

Il existe presque autant de montages de financement des investissements publics que de projets et ce pour offrir à nos concitoyens le meilleur service, au meilleur prix, tout en ayant à cœur de générer une dynamique positive autour de l'opération. Des exemples illustrent cette réalité : la Cour du Corbeau



**Fabienne Keller.** PHOTO ARCHIVES DNA

où la restauration et l'exploitation par le privé a permis de redonner vie au bâtiment avec l'obligation de le faire redécouvrir des Strasbourgeois ; la Pathinoire « l'iceberg » construite par la collectivité mais gérée par des professionnels du sport, ce qui a permis de faire jouer les complémentarités et de doubler la fréquentation du lieu ; la Médiathèque Maïtraux qui de par sa vocation nécessitait que l'investissement et la gestion incombent en totalité à la puissance publique ; et enfin

l'Aubette où la synergie a joué à plein : la Ville a restauré les éléments artistiques et est restée propriétaire de la totalité du premier étage, tandis que le partenaire privé a pris en charge la sécurisation de l'ensemble du bâtiment pour 40 millions d'euros et développé le volet commercial de l'opération en rez-de-chaussée.

Aurait-elle été le rôle de la collectivité de construire un hôtel de luxe ? Aurait-elle gagné à gérer elle-même un espace commercial ? A contrario, aurait-on compris qu'elle ne gère pas une bibliothèque municipale ? Un exécutif local ne doit pas agir selon ses carcans idéologiques mais chercher les solutions les plus adaptées en fonction de l'objet et des contraintes des projets qu'il porte. Tout est question d'équilibre.

## Diversifier les financements pour dépassionner les complémentarités

C'est pourquoi nous ne voulons ni pointer du doigt le privé comme la cause de tous les maux, ni voir en lui la solution à toutes les diffi-

cultés. Nous nous félicitons que la municipalité socialiste en prenne enfin conscience. Nous avons toujours milité en faveur d'une diversification des sources de financement par l'asso-



**Marc Merger.** PHOTO ARCHIVES DNA

ciation avec le privé (notamment le Partenariat Public-Privé - PPP) permettant ainsi d'activer le levier de la croissance et de l'emploi. A fortiori dans un contexte de crise, force est de constater que compte tenu de la rareté des crédits et du renchérissement du coût des crédits, cette diversification

prend encore plus de sens. L'association entre le public et le privé n'a de sens que s'il y a complémentarité et synergie des intérêts et si chacun peut y trouver son compte : le citoyen, la collectivité et l'acteur privé qui cherche l'efficacité économique. C'est pourquoi dans le cas des Bains municipaux l'intervention du privé est inappropriée, l'efficacité économique n'ayant pas sa place ici compte tenu de la dimension patrimoniale du lieu et de ses missions éducatives et sociales.

Entre dirigisme et libéralisme, nous soutiendrons toujours le pragmatisme qui pousse à choisir l'outil le plus adapté aux contraintes économiques et sociales et permet de passer des postures à l'action !

Et ce, dans le seul souci du service et du bien-être des Strasbourgeois». ■

FABIENNE KELLER, SÉNATRICE DU BAS-RHIN, PRÉSIDENTE DU GROUPE « STRASBOURG AU CENTRE », MARC MERGER, ENSEIGNANT EN ÉCONOMIE ET EN FINANCE, CONSEILLER MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE

« Un projet qui allait  
à contre-courant  
des besoins »

**FABIENNE KELLER**, conseillère municipale (UMP, « Strasbourg au centre ») se félicite de ce que Roland Ries ait « enfin renoncé à la privatisation » : « Ce projet allait à contre-courant des besoins et de la vocation de la piscine de la Victoire ». Saluant cette réouverture du débat, M<sup>me</sup> Keller plaide pour la préservation de ce qui fait l'identité des Bains : « Vocation d'équipement sportif de quartier, accessible à tous et à un coût raisonnable et maîtrisé, vocation d'équipement d'apprentissage et de pratique de la natation pour les jeunes Strasbourgeois sur temps scolaire, vocation d'accueil des plus faibles et démunis. »

➤ **ARTICLE JOURNAL LA CROIX** – 4 octobre 2011

**PAROLES**

**FABIENNE KELLER**

Sénatrice UMP, déléguée générale adjointe au projet de l'UMP

« Je ne peux  
que me réjouir  
de cette prise  
de position  
des évêques »

« Je trouve très équilibré le paragraphe du texte des évêques à propos de l'immigration, un sujet qui sera au cœur de la campagne et sur lequel il n'existe pas de solution simple. J'entends le "droit d'émigrer pour améliorer sa situation" posé par l'Église, mais je note aussi le balancement opéré : "une régulation des migrations est nécessaire". C'est ce qui est pratiqué aujourd'hui : il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, avec 150 000 personnes accueillies pour des motifs d'asile, de soin, de regroupement familial ou de compétences, la France est dans le peloton de tête des pays d'accueil.

Quel est le point d'équilibre ? Là est toute la question. Je reconnais qu'accueillir en France des personnes très diplômées venant de pays très pauvres est pour le moins paradoxal. Là encore, je rejoins les évêques lorsqu'ils évoquent l'enjeu du développement des pays du Sud. Il faut que les Églises quelles qu'elles soient, qui ont à travers leurs associations comme Caritas une bonne connaissance du terrain, nous aident à construire les règles les plus humaines possible.

Sur l'euthanasie, je trouve également le texte plutôt bien. Il faut accompagner une douleur qui, lorsqu'on la vit, est totalement insupportable et qu'on ne



peut pas ne pas prendre en compte, au-delà du soin. Et je suis convaincue qu'il ne faut surtout pas légiférer, alors que dans les hôpitaux, les soignants, les comités d'éthique discutent de ces questions : il faut garder cette dimension profondément humaine. Plus largement, je suis d'accord : le problème du grand âge, que l'on a tendance à reporter sur les seuls établissements d'accueil des personnes dépendantes, doit être mis au cœur des débats de société. Non pas tant sous l'angle du médicament à donner que du maintien d'une relation avec les personnes. C'est ce qu'elles demandent.

Je ne peux donc que me réjouir de cette prise de position de la Conférence des évêques. Je forme le vœu que l'Église catholique, avec d'autres corps intermédiaires, apporte son témoignage dans la perspective des élections de 2012. J'espère profondément que ces échanges, même s'ils se font à partir d'opinions différentes, permettront à la société française de se décloisonner, aux uns et aux autres de changer de regard.»

RECUEILLI PAR ANNE-BÉNÉDICTE HOFFNER

**Point de vue / Société**

# Pour l'abolition universelle de la peine de mort

En s'engageant dès 1983 dans le combat pour l'abolition de la peine de mort dans tous les pays d'Europe, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme ont eu un rôle déterminant, souligne ici Fabienne Keller, sénatrice UMP du Bas-Rhin, qui soutient ce combat.

PAR FABIANNE KELLER

■ «Le renoncement à la peine capitale, en toutes situations et sans dérogation possible, est une fierté pour la France (depuis 1981) mais aussi pour l'Europe des Droits de l'homme dont le cœur bat à Strasbourg. La Convention Européenne des Droits de l'homme (CEDH) et sa Cour portent le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort. Leur action dès 1983 a permis de transformer la loi française en élan et d'amener de nombreux autres États à renoncer à la peine de mort.

Le 28 avril 1983 était signé à Strasbourg le protocole additionnel n°6 à la CEDH qui prévoyait l'abandon total de la peine capitale en temps de paix par les États l'ayant ratifié (la quasi-totalité des hautes parties contractantes à ce jour). Ce texte a joué un rôle détermi-



Fabienne Keller. (Photo DNA)

nant dans les débats politiques nationaux des États européens.

Par la suite, le Conseil de l'Europe, son Assemblée parlementaire, ses dirigeants et bien sûr la Cour de Strasbourg se sont toujours unis pour n'accepter aucune

atteinte concernant le caractère inaliénable du droit à la vie.

Le Protocole n°13, signé à Vilnius en 2002 (ville symbole d'une Europe réunifiée après la Guerre froide) étend la prescription de la peine de mort aux temps de guerre. La France a ratifié ce protocole en 2007, ce dont nous devons nous féliciter.

**« Le combat contre la peine de mort témoigne que l'Europe de Strasbourg a un sens »**

La CEDH et ses protocoles additionnels ont amené les États à l'adoption d'une conception moderne de la puissance publique et des sociétés. Strasbourg a été le lieu de rayonnement de ce combat et de ces valeurs et mérite donc pleinement son titre de Capitale des Droits de l'homme. Le combat contre la peine de mort témoi-

gne, si besoin en est, que l'Europe de Strasbourg a un sens. La peine de mort, ce n'est pas rendre justice, c'est la société qui se venge. À travers la question de la peine de mort ce sont les notions de vie, de justice et de civilisation qui se posent. Une société et une justice dignes de ce nom sont celles qui savent punir mais ne succombent jamais aux sirènes de la vengeance.

Nulle justice n'est parfaite ou infaillible. Si je rejette la peine de mort dans sa globalité, l'existence de condamnés innocents est encore plus insupportable. Une société n'a pas pour mission d'éradiquer physiquement ses éléments déviants mais de protéger l'ensemble de sa population et de réinsérer autant que possible ceux qui ont commis une faute. Là est tout l'enjeu. L'humanité n'est pas négociable.»

F. K.



*Pour aller plus loin :*

Site internet  
[www.fabiennekeller.fr](http://www.fabiennekeller.fr)